Über dieses Buch

Dies ist ein digitales Exemplar eines Buches, das seit Generationen in den Regalen der Bibliotheken aufbewahrt wurde, bevor es von Google im Rahmen eines Projekts, mit dem die Bücher dieser Welt online verfügbar gemacht werden sollen, sorgfältig gescannt wurde.

Das Buch hat das Urheberrecht überdauert und kann nun öffentlich zugänglich gemacht werden. Ein öffentlich zugängliches Buch ist ein Buch, das niemals Urheberrechten unterlag oder bei dem die Schutzfrist des Urheberrechts abgelaufen ist. Ob ein Buch öffentlich zugänglich ist, kann von Land zu Land unterschiedlich sein. Öffentlich zugängliche Bücher sind unser Tor zur Vergangenheit und stellen ein geschichtliches, kulturelles und wissenschaftliches Vermögen dar, das häufig nur schwierig zu entdecken ist.

Gebrauchsspuren, Anmerkungen und andere Randbemerkungen, die im Originalband enthalten sind, finden sich auch in dieser Datei – eine Erinnerung an die lange Reise, die das Buch vom Verleger zu einer Bibliothek und weiter zu Ihnen hinter sich gebracht hat.

Nutzungsrichtlinien

Google ist stolz, mit Bibliotheken in partnerschaftlicher Zusammenarbeit öffentlich zugängliches Material zu digitalisieren und einer breiten Masse zugänglich zu machen. Öffentlich zugängliche Bücher gehören der Öffentlichkeit, und wir sind nur ihre Hüter. Nichtsdestotrotz ist diese Arbeit kostspielig. Um diese Ressource weiterhin zur Verfügung stellen zu können, haben wir Schritte unternommen, um den Missbrauch durch kommerzielle Parteien zu verhindern. Dazu gehören technische Einschränkungen für automatisierte Abfragen.

Wir bitten Sie um Einhaltung folgender Richtlinien:

+ *Nutzung der Dateien zu nichtkommerziellen Zwecken* Wir haben Google Buchsuche für Endanwender konzipiert und möchten, dass Sie diese Dateien nur für persönliche, nichtkommerzielle Zwecke verwenden.

+ *Keine automatisierten Abfragen* Senden Sie keine automatisierten Abfragen irgendwelcher Art an das Google-System. Wenn Sie Recherchen über maschinelle Übersetzung, optische Zeichenerkennung oder andere Bereiche durchführen, in denen der Zugang zu Text in großen Mengen nützlich ist, wenden Sie sich bitte an uns. Wir fördern die Nutzung des öffentlich zugänglichen Materials für diese Zwecke und können Ihnen unter Umständen helfen.

+ *Beibehaltung von Google-Markenelementen* Das "Wasserzeichen" von Google, das Sie in jeder Datei finden, ist wichtig zur Information über dieses Projekt und hilft den Anwendern weiteres Material über Google Buchsuche zu finden. Bitte entfernen Sie das Wasserzeichen nicht.

+ *Bewegen Sie sich innerhalb der Legalität* Unabhängig von Ihrem Verwendungszweck müssen Sie sich Ihrer Verantwortung bewusst sein, sicherzustellen, dass Ihre Nutzung legal ist. Gehen Sie nicht davon aus, dass ein Buch, das nach unserem Dafürhalten für Nutzer in den USA öffentlich zugänglich ist, auch für Nutzer in anderen Ländern öffentlich zugänglich ist. Ob ein Buch noch dem Urheberrecht unterliegt, ist von Land zu Land verschieden. Wir können keine Beratung leisten, ob eine bestimmte Nutzung eines bestimmten Buches gesetzlich zulässig ist. Gehen Sie nicht davon aus, dass das Erscheinen eines Buchs in Google Buchsuche bedeutet, dass es in jeder Form und überall auf der Welt verwendet werden kann. Eine Urheberrechtsverletzung kann schwerwiegende Folgen haben.

Über Google Buchsuche

Das Ziel von Google besteht darin, die weltweiten Informationen zu organisieren und allgemein nutzbar und zugänglich zu machen. Google Buchsuche hilft Lesern dabei, die Bücher dieser Welt zu entdecken, und unterstützt Autoren und Verleger dabei, neue Zielgruppen zu erreichen. Den gesamten Buchtext können Sie im Internet unter `http://books.google.com` durchsuchen.

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

N. Libr.
226

Digitized by Google

N. libr.
226 l

Richard, Ch.

Digitized by Google

<36635042910012

<36635042910012

Bayer. Staatsbibliothek

Digitized by Google

Digitized by Google

NOTICE

SUR L'ANCIENNE

BIBLIOTHÈQUE DES ÉCHEVINS

DE LA VILLE DE ROUEN,

PAR M. CH. RICHARD.

(Lu à la séance du 25 Juillet 1845.)

BIBLIOTHECA
REGIA
MONACENSIS.

L'existence de la Bibliothèque des Échevins de la ville de Rouen était à peine connue par les rares débris qu'on en a retrouvés après la révolution, et qui sont entrés, pour une fraction imperceptible, dans la composition de notre belle Bibliothèque publique. J'ai eu le bonheur de recueillir, sur cette collection à peu près ignorée, des documents qui prouvent son antiquité, révèlent son importance et per-

Digitized by Google

mettent de remonter bien près de son origine ; leur publication est l'objet de cette notice.

La pièce que je citerai d'abord, quoiqu'elle ne soit pas à beaucoup près la première en date, est un inventaire fort succinct, qui fut dressé par hasard en 1647.

« INVENTAIRE *des Livres manuscrits et imprimés, appar-*
« *tenant à la ville, qui ont été transportés du grand*
« *au petit Chartrier.*

« Premièrement :

1. — « LA CITÉ DE DIEU, de Saint-Augustin, translatée « en françois, manuscript en vellin.
2. — « Un grand manuscript en vellin, des CENT NOU- « VELLES, de Boccace, aussi en françois.
3. — « Un autre grand manuscript en vellin, dudit au- « teur, des HOMMES ET FEMMES ILLUSTRES, en fran- « çois.
4. — « Un autre manuscript aussy en vellin, de VA- « LÈRE LE GRAND, en françois.
5. — « LA BIBLE, en françois, commentée par les Sco- « lastiques.
6. — « BOUCCARDIN, en françois.
7. — « DE LYRA SUPER PSALMOS.
8. — « L'HISTOIRE ROMAINE, de Suétonne, en françois.
9. — « Un MISSEL.
10. — « La CONQUESTE DE LA TERRE SAINTE PAR GODEFROY « DE BOUILLON.
11. — « HISTOIRE DE FRANCE, DEPUIS LE COMMENCEMENT DE « LA MONARCHIE JUSQU'A CHARLES VI.
12. — « L'ÉTRIF ENTRE VERTU ET FORTUNE.
13. — « HISTOIRE DE FRANCE, de Froissart.
14. — « ÉTIQUES ET POLITIQUES, d'Aristote, en françois.

Digitized by Google

15. — « Régime des princes, par Me Alain Charetier.
16. — « Chroniques de Normandye.
17. — « Autre Histoire de France.
18. — « Le Rustique Planteur.
19. — « La Coustume de Normandie, en latin.
20. — « Œuvres poétiques de Jean Clopinel.
21. — « Les Décrétalles, en papier.

« Livres imprimés in-folio.

1. — « La Mer des Histoires.
2. — « La Bible, en françois, traduite des téologiens « de Louvain.
3. — « La Vie des Hommes illustres, de Plutarque, en « françois.
4. — « Œuvres nouvelles et meslées, dudit auteur, en « françois.
5. — « Trois volumes des Œuvres de S. Hiérosme, en « latin.
6. — « Histoire d'Angleterre, de Normandie, d'Iber- « nie, etc., en latin, fait imprimer par Campdenus.
7. — « Autre Histoire de Normandie, par les antiens « auteurs, en latin, faict imprimer par le sieur « Duchesne.
8. — « Autre Histoire de Normandie, par Gabriel « Dumoulin, curé de Maneval.
9. — « Quatre volumes de l'Histoire de France, de « Duplex.
10. — « Quatre volumes de M. de Thou, en latin.
11. — « Les Tableaux de Philostrate, en françois.
12. — « Conférence des ordonnances royaux, par Pierre « Gennevois.
13. — « Deux thomes des Ordonnances royaux, par An- « thoine Fantanon (Fontanon),

Digitized by Google

14. — « Chopin, du Domaine.
15. — « Coustume de Normandie, commentée par Bé-
« rault.
16. — « République, de Bodin.
17. — « Lettres du cardinal Dossat.
18. — « Ordonnances royaux de la Juridiction sur le
« faict des Marchands et Eschevinage de Paris.
19. — « Deux thomes de Tite-Live, en françois, de la
« traduction de Jean Hamelin.
20. — « Œuvres du Bertas (de Du Bartas).
21. — « Œuvres de S. Bernard, en françois.
22. — « Œuvres de Sénèque, en françois, traduicts par
« Calvet.
23. — « Réplique de Duperron.
24. — « Histoire de Henry Quatre, de Mathieu.
25. — « Histoire de Louis Unze, dudit auteur.
26. — « Généalogie et Lauriers des comptes (comtes)
« de Nassau.
27. — « Abrégé de l'Histoire Françoise.
28. — « Un grand Athlas [1].

Cette nomenclature, malgré sa déplorable sécheresse et ses nombreuses inexactitudes, nous servira de base pour reconstituer la Bibliothèque des Échevins, telle qu'elle existait à une époque reculée. Je vais reprendre un à un les articles dont elle se compose, et grouper autour de chacun d'eux les documents qui doivent le développer et l'éclaircir. J'offrirai ainsi aux savants, les éléments d'un catalogue raisonné, que quelqu'un d'entre eux ne manquera pas d'entreprendre.

Nous examinerons d'abord les *Manuscrits* qui forment la partie vraiment intéressante de cette collection. Mais,

[1] Reg. des Délibérations, 5 octobre 1647, 224 v.

Digitized by Google

comme nous allons en retrouver le plus grand nombre à la Bibliothèque royale, il ne sera peut-être pas mal que l'on sache, dès à présent, comment ils y sont arrivés. L'extrait suivant va nous apprendre dans quelles circonstances la Bibliothèque des Échevins en fut dépossédée.

On lit dans la délibération du 28 janvier 1682, à la suite de quelques autres articles :

« Après quoy ledit sieur Dufour a remonstré à la Com-
« pagnie, que M. Pellot, premier président au Parle-
« ment[1], estoit venu ces jours derniers en l'Hostel-de-
« Ville, et avoit demandé à entrer dans le chartrier,
« pour voir plusieurs livres qui y estoient, notamment
« ceux qui avoient esté veus par le R. père Comire, jé-
« suitte[2], qui leur avoit fait connoistre que Monsieur Col-
« bert, ministre d'Estat, faisoit une bibliothèque, ce qu'es-
« tant venu à la connoissance de plusieurs maisons
« religieuses, chacun s'empressoit de lui envoyer ce qui
« estoit de plus rare dans leurs bibliothèques, et que la
« ville ayant tous les jours besoin de sa protection, elle
« ne se pouvoit dispenser de luy envoyer ceux que Mon-
« sieur le premier président demandoit de sa part, et
« leur avoit dit d'en parler à la première assemblée, pour
« avoir pouvoir, si la Compagnie le jugeoit à propos,
« d'en faire un présent, au nom de la ville, à Monsieur
« Colbert.

« L'affaire mise en délibération, il a esté arresté que
« l'on feroit porter à la maison de Monsieur le premier
« président, les livres cy-après nommés, savoir : — 1 une

[1] Claude Pellot, que la *Biographie Universelle* écrit *Plot*, fut premier président du Parlement de Normandie, de 1670 à 1686.

[2] Le père Commire paraît être venu assez souvent à Rouen ; il y prononça un discours au collège des Jésuites.

Digitized by Google

« antienne *Bible;* — 2 *Bocasse*, en deux tômes; — 3 *Valère*
« *Maxime*, — 4 l'*Histoire grecque* dite *Beau-car-chardine*,
« — 5 *Saint-Augin* (sic), sur le traité de *La Cité de Dieu*,
« — 6 l'*Histoire romaine*, par Saluste, — 7 le *Régime des*
« *Princes*, — 8 la *Conqueste de Jérusalem*, — 9 deux an-
« tiennes *Histoires de France*, — 10 et une autre *Histoire*
« *de Charles sixiesme*, lesquels livres seront présentés à
« Monsieur Colbert, au nom de la ville [1]. »

La spoliation est flagrante, quelque ingénieuse que soit la précaution dont son auteur s'est servi pour la déguiser.

Claude Pellot s'était allié au grand Colbert, en épousant la sœur de Michel Colbert, abbé général des Prémontrés. Il est évident qu'il profita de la faiblesse ou de l'indifférence des Échevins, pour leur arracher un cadeau précieux dont il se fit honneur auprès de son puissant cousin. Il y avait en même temps, à Rouen, un fils de l'illustre ministre, Jacques-Nicolas, coadjuteur de Rouxel de Médavy, auquel il succéda comme archevêque, en 1691; mais rien n'autorise à l'accuser de complicité dans cette affaire.

Ce n'était pas la première fois que Claude Pellot trouvait le moyen de flatter, sans se mettre en frais, le goût de son parent pour les livres. Déjà, en 1676, il lui avait expédié un choix des manuscrits du conseiller de Mareste d'Alge [2], et il est très probable que, à la faveur de l'influence que lui donnaient, sur ce bibliophile, sa supériorité

[1] Reg. des Délib., 217 v.

[2] *Catalogue des Livres imprimez de la Bibliothèque du Roy.—Mémoire historique*, page LXXIV. — De Mareste d'Alge, conseiller au Parlement de Rouen, avait une très belle collection de manuscrits. La Bibliothèque de Rouen en possède plusieurs. Ils lui sont venus par l'abbaye de Fécamp, qui les tenait elle-même d'un de ses moines, parent, peut-être frère, du conseiller, et héritier de ses livres.

Digitized by Google

hiérarchique et son grand crédit, il se les était procurés par le même expédient dont il usa plus tard pour obtenir ceux de la ville [1].

Quant au jésuite Commire, ce n'est qu'un agent subalterne, chargé par le premier président d'explorer adroitement les manuscrits, objets de sa convoitise, et de lui

[1] Ce ne fut pas seulement la Bibliothèque de la ville de Rouen que les parents de Colbert mirent à contribution dans notre province. M. Bréauté, dans son catalogue de la Bibliothèque de Louviers (p. 364), cite, à propos d'une *Bible* de l'abbaye de Bon-Port, la note suivante :

« Après la table, et sur une feuille de papier ajoutée, on trouve :
« 1° Catalogue des livres manuscrits de l'abbaye de Bon-Port :
« qui furent remis à la réquisition de Monsieur de Colbert, minis-
« tre, dans sa bibliothèque, le douze may, mil six cent quatre-
« vingt-trois.
« 2° État des livres qui ont été donnés en échange des manu-
« scrits cy-dessus, par M. de Colbert, le may 1683. »

La première liste se compose de *soixante-dix-huit* manuscrits, et la seconde de *quatorze* ouvrages imprimés, des plus communs.

Cette manière expéditive et économique de se procurer des livres, ne saurait être imputée au grand Colbert. On ne peut hésiter à attribuer à son fils Louis, abbé de Bon-Port, de 1681 à 1693, la *réquisition* et l'*échange*, dont un moine a conservé le souvenir.

L'abbaye de Foucarmont avait été plus heureuse, en 1682. Casimir Oudin dit (*Commentarii de Scriptoribus ecclesiasticis*, I, col. 1699), à propos des œuvres d'Étienne Langton, archevêque de Cantorbéry :

« Quæ omnia vidi comprehensa duobus ingentibus tomis in-folio,
« in bibliotheca Fulcardi montis, ordinis Cisterciensis, in episcopatu
« Rothomagensi, qui in ditissimam bibliothecam Colbertinam
« transierunt. »

Ce dernier mot est fort vague et pourrait faire naître des soupçons, mais les auteurs du *Mémoire historique sur la Bibliothèque du Roy* (p. LXXIV), disent positivement que les manuscrits de Foucarmont furent achetés par le ministre.

Notons qu'ils portent à *quatre-vingt-trois* (ibid.), le nombre des manuscrits de Bon-Port. Cette différence vient sans aucun doute de

Digitized by Google

dénoncer ceux qu'il jugerait dignes de figurer dans la splendide collection à laquelle ils étaient destinés.

Voilà donc les plus beaux de ces chefs-d'œuvre de calligraphie que nos Échevins avaient rassemblés avec tant de soin, et gardés précieusement pendant plusieurs siècles, escamotés au profit de la Bibliothèque Colbert, dont ils partageront désormais les vicissitudes.

Je n'ai plus qu'à rappeler ce que tout le monde sait. A la mort du grand Colbert, en 1690, sa Bibliothèque passa dans les mains du Coadjuteur, qui l'enrichit encore; et, quand celui-ci mourut, en 1707, elle revint au fils du marquis de Seignelay. Ce fut ce dernier qui, en dépit de ses goûts littéraires, se décida à aliéner cet inappréciable héritage. Après avoir vendu à l'encan, en 1728, les livres imprimés, il traita directement des manuscrits avec le Roi, qui les lui paya cent mille écus; la Bibliothèque royale en prit possession les 11 et 12 septembre 1732 [1].

A présent que l'on sait comment j'ai été mis sur la trace de ces richesses que nous avons perdues, je reviens à la

ce qu'ils donnent le nombre des volumes, tandis que le catalogue cité par M. Bréauté ne donne que celui des ouvrages.

Comme il faut être juste avant tout, je dirai que, si les actes que l'on reproche aux parents de Colbert sont blâmables, les circonstances et les événements les ont en quelque sorte justifiés. Il est certain que, dans un grand nombre de couvents, la honteuse incurie des moines laissait leurs livres les plus précieux se détériorer et périr. On cite une abbaye, par exemple, dans laquelle les manuscrits furent abandonnés, tout ouverts, dans la pièce où ils étaient déposés, après qu'on en eut fait un poulailler. Le pillage des couvents, au moment de la révolution, barbarie plus excusable, d'ailleurs, que celle des moines, acheva ce que ceux-ci avaient commencé. Ainsi, la Bibliothèque Colbert a sauvé de ces deux causes de destruction une foule de livres d'un grand prix, qui seraient anéantis ou dispersés.

[1] *Catalogue des Livres imprimés de la Bibliothèque du Roy.* — *Mémoire historique.*

Digitized by Google

modeste collection qui nous occupe, et je reprends l'inventaire de 1647.

N° 1.

« La Cité de Dieu, de saint Augustin, translatée en « françois, manuscript en vellin. »

Ce manuscrit figure dans la liste des livres donnés à Colbert (n° 5), et on le retrouve, en effet, à la Bibliothèque royale, sous le n° 6715-2-3, fonds Colbert, anciens n°s 265-266 [1].

Description : Deux volumes in-folio maximo, sur vélin, à deux colonnes, écriture du commencement du xve siècle, reliûre de maroquin rouge aux armes de Colbert.

Le premier volume contient les dix premiers livres. Le prologue du *translateur* est précédé d'une vignette de présentation de largeur de colonne. En tête du premier livre, est une belle miniature, occupant les deux tiers de la page, qui est entourée d'un large encadrement. La grande initiale, à petits ornements or et couleur, est d'une grande délicatesse. Les neuf autres livres sont ornés de vignettes de la même dimension que celle du prologue.

Le 11e livre, qui commence le second volume, a une grande miniature comme celle du premier, et les onze autres, des vignettes comme celle du prologue.

[1] Je ne puis parler des manuscrits que j'ai trouvés à la Bibliothèque royale, avant d'avoir adressé les plus vifs remercîments à un homme dont tous ceux qui ont à travailler dans cet immense dépôt, apprécient chaque jour la vaste érudition et l'infatigable complaisance. On devine que je veux parler de M. Lacabane. Avec un pareil guide, mes recherches ont été faciles, et je ne saurais dire tout ce que je lui dois, non seulement pour les services qu'il m'a rendus, mais encore pour la bonne grâce et l'empressement qu'il a mis à me les rendre, et qui en ont doublé le prix.

Digitized by Google

Les initiales, en or, à filigranes de couleur, sont très fines.

M. Paulin Paris, dans son grand travail sur les *Manuscrits françois de la Bibliothèque du Roi*, ouvrage qui m'a été si utile, et que j'aurai si souvent occasion de citer, dit à propos de ce manuscrit : « Ces deux beaux volumes n'en formoient qu'un autrefois[1]. » Cette opinion me paraît ne pas être tout-à-fait justifiée par la disposition du manuscrit. La grande miniature du 11e livre, qui rappelle absolument celle du premier, semble annoncer le commencement d'un second volume.

A la fin de ce second volume, sur le feuillet de garde, on lit l'inscription suivante, en écriture du xve siècle : [2]
« Ce livre fu à Jehan Marcel, et l'a achesté de maistre « Estienne Gaultier, et luy couste en premier achat quatre « vins et dis sallus d'or, et l'a donné à cest hostel. »

Et plus bas : « Keryell. »

Cette inscription ne pouvait avoir aucune signification pour M. Paulin Paris; mais elle en a pour moi une parfaitement claire, car j'y trouve la preuve évidente que c'est bien là le manuscrit qui nous a appartenu.

Jehan Marcel était un riche changeur de Rouen, qui a donné à la ville plusieurs témoignages d'affection et de dévouement. J'ai raconté ailleurs que, en 1449, lorsque Rouen sortit ruiné des mains des Anglais, ce fut lui qui prêta aux Échevins 300 saluts d'or, pour leurs besoins les plus pressants. Ce fut encore Jehan Marcel qui, en 1454, lorsqu'on représenta sur le Marché-aux-Veaux, où il demeurait, le *Mystère de Sainte Catherine*, ouvrit son hôtel aux officiers de la ville, afin qu'ils pussent jouir à

[1] I, 27.

[2] L'imprimeur de M. Paulin Paris (I, 27) a placé, par distraction, cette inscription à la fin du premier volume.

Digitized by Google

leur aise de ce curieux spectacle[1]. Enfin, et ceci est plus significatif, nous le retrouverons plus tard envoyant un autre livre à la Bibliothèque des Échevins, comme souvenir de son attachement, après qu'il eut quitté Rouen pour aller habiter Paris[2].

Ces rapprochements me paraissent concluants, et l'expression *à cest hostel*, qui ne peut s'appliquer qu'à un *Hôtel-de-Ville*, leur donne une nouvelle force.

L'époque à laquelle Jehan Marcel aurait donné à la ville *La Cité de Dieu*, est suffisamment indiquée par la stipulation en saluts d'or, qui nous permet de fixer avec certitude la date de ce don entre les années 1420 et 1449. Le nom anglais de *Keryell* ne peut aussi se placer qu'entre ces deux dates, qui marquent le commencement et la fin de la domination anglaise à Rouen.

Un échange de monnaies, de 1451, que j'ai cité dans un autre travail, précisément à propos du remboursement des 300 saluts d'or que Jehan Marcel avait prêtés à la ville, fixe la valeur du salut d'or à 32 sous 3 deniers obole[3]; ainsi, 90 saluts valaient, de compte rond, 145 livres, ce qui donne 4,782 fr. de notre monnaie, pour le prix du manuscrit de *La Cité de Dieu*[4].

N° 2.

« Un grand manuscript en vellin, des CENT NOU-
« VELLES, de Boccace, aussy en François. »

Ce manuscrit donné à Colbert (n° 2), porte à la Bibliothèque royale la marque 6798-3, fonds Colbert, ancien n° 257.

[1] *Épisodes de l'Histoire de Rouen*, passim.

[2] Voir la notice n° 21, sur les *Décrétales*.

[3] *Épisodes de l'Histoire de Rouen*, 44.

[4] Tous mes calculs monétaires sont basés sur les tables de M. C. Leber.

Digitized by Google

Description : Un volume in-folio maximo, sur vélin, à deux colonnes, écriture du commencement du xve siècle, reliûre de maroquin rouge aux armes royales.

En tête du prologue du traducteur est une grande et belle miniature représentant à gauche une rue de Florence, un intérieur d'église et un cimetière; à droite, la campagne et les personnages du *Décaméron* assis dans un bosquet autour d'une fontaine. — Bel encadrement avec les armoiries de Rouen, de Normandie et de France.

Le prologue de Boccace est précédé d'une miniature en deux compartiments. Dans l'un le traducteur est occupé à son travail [1]; dans l'autre il présente son livre au duc de Berry. — Demi-encadrement.

Au commencement de chaque journée, grandes lettres de couleur sur or, avec demi-encadrement. — Initiales à antennes marginales. — 296 feuillets écrits.

Pour celui-ci pas le moindre doute. Les trois écussons de Rouen, de Normandie et de France, qui ornent la première vignette, sont un signe de propriété auquel nous ne pouvons pas nous tromper.

M. Paulin Paris a cependant hésité sur le sens de ces trois armoiries.

« Ce manuscrit, dit-il, avoit d'abord appartenu à la

[1] M. Paulin Paris (I, 244) décrit ainsi le sujet de la première partie de cette miniature: après avoir expliqué que Laurent de Premierfait, ne sachant pas le florentin, s'associa un cordelier qui lui traduisit l'ouvrage en latin, et que ce fut sur cette traduction latine qu'il fit sa traduction française, le savant bibliographe ajoute: « Dans la seconde vignette de notre manuscrit, on voit les deux traducteurs appuyés sur les deux revers parallèles du même pupitre. Antoine (le cordelier) écrit dans un livre placé au-dessous d'un autre livre; Laurent semble avoir seulement, devant les yeux, le registre qu'il remplit. Ainsi la double traduction aura-t-elle été faite, chaque phrase françoise rédigée un instant après la phrase latine correspondante. »

Digitized by Google

ville de Rouen, ou peut-être au duc de Betford, comme le donne à croire trois écus peints sur la première vignette : le premier, de gueule aux deux léopards d'or, qui est de Normandie ; le second d'azur aux trois fleurs de lys d'or ; le troisième de gueule à l'agneau pascal d'argent, au chef cousu de France.—Et, comme la seconde miniature représente la personne et les armes de Jean, duc de Berry, on doit croire que cet exemplaire, après avoir été placé dans la bibliothèque de ce somptueux amateur, fut confisqué par le duc de Betford, et de Rouen, où il aura été déposé, qu'il sera passé dans le commerce, puis enfin dans le cabinet de Colbert[1]. »

S'il n'était pas trop téméraire à moi d'oser contredire un éminent bibliographe, devant le rare savoir et la sagacité duquel je dois m'incliner profondément, je me permettrais, sur ce passage, quelques observations.

Il me semble, 1° que si cet exemplaire des *Cent Nouvelles* eût appartenu au duc de Berry, avant de passer dans les mains du duc de Betford, l'effigie et les armes de son premier propriétaire se seraient trouvées en tête du manuscrit, et non pas à la seconde vignette ;

2° Que les trois écussons de France, de Normandie et de Rouen ne peuvent pas donner à croire que les *Cent Nouvelles* aient appartenu au duc de Betford, qui n'y eût pas fait mettre les armes de France sans les accoler aux armes d'Angleterre, et qui, surtout, n'eût pas manqué d'y faire mettre ses propres armoiries.

Je suis positivement sûr, 1° que les trois écussons étaient la marque distinctive de la ville de Rouen, particulièrement au xve siècle, époque à laquelle on les retrouve sur ses monuments, sur ses chartes, et sur plusieurs autres de ses manuscrits ;

2° Que les *Cent Nouvelles* n'ont pas été dans le com-

[1] I, 238.

Digitized by Google

merce, puisque la liste des livres donnés à Colbert prouve qu'elles ont passé directement, de la Bibliothèque des Échevins, dans celle du grand ministre.

Conclusion : il est donc certain que le manuscrit du livre de Boccace a été exécuté pour la ville de Rouen. Seulement, le copiste, après avoir placé en tête les trois écussons qu'elle mettait partout, a copié les vignettes de l'exemplaire qui lui servait de modèle, et, entre autres, celle qui reproduit l'effigie et les armes du prince à qui ce livre a été dédié par Laurent de Premierfait, son traducteur.

N° 3.

« Un autre grand Manuscript en vellin, dudit auteur, « des HOMMES ET FEMMES ILLUSTRES, en françois. »

Ce manuscrit doit être celui qui porte, à la Bibliothèque royale, le n° 6,799-3, fonds Colbert, ancien n° 256.

Voici mes raisons : Colbert n'avait, d'après le catalogue de Montfaucon, que deux exemplaires des *Hommes illustres*, sous les n°s 256 et 532. Ce dernier contient une note autographe de Baluze, de laquelle il résulte qu'il a appartenu à ce savant, et qu'il venait du château de Taillebourg[1]. A moins donc de supposer que Colbert se fût défait de celui que Claude Pellot nous avait pris, et cela n'est pas probable, car le père Commire avait eu bien soin de ne choisir que ce qui en valait la peine, le manuscrit n° 256 est bien le nôtre.

Comment ce volume était-il devenu la propriété de la ville de Rouen ?

Je puis répondre à cette question par une conjecture dont on appréciera la valeur : après l'*explicit* du manu-

[1] Paulin Paris, II, 234.

Digitized by Google

scrit, on lit ces mots que M. Paulin Paris est parvenu à faire revivre, et qui surchargent une autre signature grattée [1] : *C'est à moy Gautier*. Or, si l'on veut se reporter à la notice sur *La Cité de Dieu*, on verra que cet exemplaire avait été acheté par Jehan Marcel à *Estienne Gaultier*, et qu'il y a analogie de nom et de temps, entre l'inscription de *La Cité de Dieu* et la signature des *Hommes illustres*.

Ne peut-on pas supposer que ce *Gaultier* ou *Gautier* [2] était un brocanteur de manuscrits de Rouen, qui, après avoir acquis le livre des *Hommes illustres*, et avoir fait disparaître le nom de l'ancien propriétaire, pour y substituer le sien, l'aurait vendu aux Échevins de la ville de Rouen ?

Description : Un volume in-folio maximo, sur vélin, à deux colonnes, écriture du commencement du xve siècle, reliûre de maroquin rouge aux armes royales.

En tête du premier livre est une grande miniature à quatre compartiments : dans le premier, un Pape ; dans le second, un Roi; dans le troisième, Laurent de Premierfait présentant son livre au duc de Berry ; dans le quatrième, des Artisans et des Laboureurs.—Bel encadrement. Magnifique initiale de couleur.

Chacun des autres livres est orné d'une jolie petite vignette, d'une belle initiale et d'un demi-encadrement. Ces vignettes sont au nombre de huit ; la première représente *Adam et Ève*, et la dernière *la mort de Brunehaut*.

[1] I, 247. M. Paulin Paris pensait d'abord que cette première signature était celle de *Jehan* duc de Berry, qu'il avait cru possesseur de cet exemplaire ; mais il est revenu sur cette opinion, et a trouvé plus tard le manuscrit des *Hommes Illustres*, qui a véritablement appartenu au duc de Berry.

[2] On sait quelle était la capricieuse variété de l'orthographe à cette époque. Il arrive souvent que l'on trouve dans la même page, le même nom, écrit par la même personne, de deux ou trois manières différentes. Ici *Gaultier* est une signature autographe, et *Gautier* une transcription faite par le greffier de la ville.

Digitized by Google

Initiales petites et fort simples, en or, avec filigranes de couleur.

Si les amateurs désiraient savoir ce que coûtait un manuscrit du livre de Boccace au xve siècle, je puis satisfaire leur curiosité :

« Memore que par advis et délibération euz par Messei-
« gneurs les Conseillers et autres, puis naguères [a] esté
« donné un livre tout noef et tout prest escript, en par-
« chemin, ystorié et enluminé, nommé *le Livre de Bo-*
« *casse*, à monseigneur de Congressault Manypeny,
« chevalier, du conseil du Roy notre seigneur, eu par
« eulx considéracion à plusieurs services par lui fais à
« cestedicte ville. Lequel livre ainsi tout prest, a cousté
« xlj l. x s., monnoye à xxvij s. vj d. par escu, de
« nouvel cryé à ce pris. » [1]

Le *Livre de Boccace* ne peut être que celui des *Hommes illustres*, qui avait une grande vogue à cette époque, et que la ville devait offrir de préférence aux *Cent Nouvelles*; à un conseiller du Roi [2].

Notons, comme point de comparaison, que l'exemplaire du duc de Berry fut estimé 80 livres parisis qui valaient 100 livres tournois [3]. Il est vrai que c'était plus d'un demi-siècle auparavant.—41 livres 10 sous équivalent à 1,369 f. 50 c. de notre monnaie.

[1] Reg. des Délib., 30 avril 1471, 273 v. — Ordonnance de Louis XI, du 4 janvier 1470.

[2] Cependant, on voit dans l'excellente *Notice sur la Tour de l'Horloge d'Évreux*, de M. A. Chassant, (p. 20) que, en 1481, la ville d'Évreux offrit un exemplaire du *Décaméron* au prévôt de l'Hôtel du Roi.

M. Deville me communique une note de laquelle il résulte que, au mois d'avril 1483, Jean du Bec, trésorier du chapitre, donnait un *Boccace* pour la *Librairie* des chanoines; cette note ne dit pas que ce Boccace fût complet, mais elle ne dit pas le contraire.

[3] *Inventaire des livres du duc de Berry.* — *Bibliothèque protypographique*, 98-99.

Digitized by Google

N° 4.

« Un autre Manuscript aussy en vellin, de VALÈRE « LE GRAND, en françois. »

Donné à Colbert (N° 3). — La Bibliothèque Colbert a deux manuscrits de Valère Maxime, sous les N°s 131 et 253. Rien n'a pu m'indiquer lequel des deux était le nôtre.

N° 5.

« LA BIBLE, en françois, commentée par les sco- « lastiques. »

Donné à Colbert (N° 1). — Le catalogue de Montfaucon ne fait mention d'aucune *Bible* en français. Le temps m'a manqué pour vérifier les innombrables *Bibles* de la Bibliothèque royale.

N° 6.

« BOUCCARDIN, en françois. »

Si je puis parler de ce manuscrit, ce n'est certainement ni à l'érudition ni à l'intelligence des greffiers de la ville que j'en suis redevable. Le nom de *Bouccardin*, qui lui est attribué dans l'inventaire de 1647, était bien fait pour me dérouter, et celui de *Beau-car-chardine*, que lui donne, en trois mots parfaitement distincts, le rédacteur de la note de 1682, n'était guère de nature à me remettre sur la voie [1].

[1] Le père Lelong le nomme *Boucardière*.

Digitized by Google

On n'apprendra pas sans étonnement que ces deux dénominations baroques sont là pour *Bourgachardière*, sobriquet, assez étrange d'ailleurs, que ce livre doit au nom de son auteur, le seigneur de *Bourgachard*. On voit qu'il s'agit de la *Chronique de Jean de Courcy*.

Ce manuscrit, dont M. Paulin Paris n'a pas encore parlé, est un des plus somptueux que possède la Bibliothèque royale, et sa description ne peut laisser aucun doute sur son origine.

C'est un fort volume in-folio maximo, sur vélin, à deux colonnes, écriture du milieu du xve siècle, reliûre de maroquin rouge aux armes royales. Il est coté n° 8347-6-6, fonds Colbert, ancien n° 92.

La belle miniature qui précède le prologue est entourée d'un riche encadrement en médaillons sur fond d'ornements. Les écussons des quatre coins sont aux armes de France; dans le bas, au milieu, sont celles du Dauphin, et au-dessous celles de Rouen. Des deux côtés, les médaillons portent alternativement les armes de Rouen et celles de Normandie. Enfin, les armoiries de notre province se voient encore dans la lettre L qui commence le livre. L'entre-colonne est orné d'un philactère, sur lequel est écrite la devise : *Agnus dei qui tollis peccata mundi, miserere nobis.*—Cette première miniature représente, dans le haut, l'auteur à genoux devant la sainte Trinité, placée au milieu d'une gloire rayonnante. Plus bas, est l'arche de Noé après le déluge : la famille du patriarche et les animaux de la création en sortent pour se répandre sur la terre. Au-dessous, les hommes commencent à fonder des villes. — Dans cette peinture, comme dans toutes les autres, les sujets, et les noms des lieux et des personnages, sont inscrits en belle gothique d'or, sur le fond de la vignette. — Malheureusement cette première page a beaucoup souffert.

Digitized by Google

Le premier livre commence au recto du troisième feuillet par un P magnifique, dans lequel sont deux jolis petits écussons portant, l'un les armes de Rouen, l'autre les armes de Normandie. — Encadrement et entre-colonne avec les mêmes armoiries et les armes de France.

La miniature du second livre représente Hélepne et Paris arrivant à Troyes, et Priam qui vient au-devant d'eux. On aperçoit, dans le lointain, le château Elapn (Hélène) et le temple de Vénus. — Encadrement chargé d'écussons aux armes de Rouen, de Normandie, de France et du Dauphin, sur un fond d'ornements délicieux, de fleurs, d'enroulements et d'oiseaux. —Entre-colonne avec le philactère et la devise.

Le sujet de la miniature du troisième livre est la fondation de plusieurs villes qui sont indiquées par ces inscriptions : Les Troyens=Venise. — Les Troyens=Sycambre. — Cartage=Dido. — Rome=Romulus. — Même genre d'encadrement, même magnificence; on y remarque les armes de France, soutenues par deux cerfs ailés, pareils à ceux qui décoraient la grande porte du Palais de Justice de Rouen, et que l'on conserve au Musée d'Antiquités [1]. — Entre-colonne à philactère avec la devise. — Ce livre commence par un C aux armes de Rouen.

Le quatrième livre a un encadrement sans armoiries, et n'a pas de miniature.

Au cinquième livre, grande miniature comme les précédentes, divisée en deux compartiments, par un délicieux monument gothique : 1° La Fortune=Alixandre. Allusion à l'inconstance de la Fortune. Alexandre, au comble de la gloire et de la puissance, est au haut de la roue, puis il arrive au bas, abattu et découronné; 2° La Fortune fait boire, dans des vases d'or, aux hommes de toutes les con-

[1] Ces cerfs ailés se retrouvent encore, soutenant les armes de France, dans les ornements des fenêtres du Palais de Justice.

Digitized by Google

ditions qui viennent l'invoquer, le poison de ses faveurs qui les tue. Dix personnages. — Encadrement aux quatre écussons. — Le philactère avec la devise entoure, de ses enroulements, l'écusson aux armes de Rouen, placé au bas de la page.

Le premier feuillet du sixième livre a disparu. Une légère maculature imprimée sur la page suivante, atteste l'existence de la miniature enlevée.

Les tables qui précèdent chaque livre sont ornées de beaux encadrements aux quatre écussons. Enfin, toutes les initiales, à antennes marginales, portent altèrnativement les armoiries de Rouen et celles de Normandie.

Je n'ai pu donner qu'une faible idée de la beauté de ce manuscrit. Il me serait impossible de décrire la richesse, l'élégance et la variété des encadrements qui portent l'éclatant témoignage de son origine. Les quatre écussons, motifs principaux de leurs ornements, y sont jetés avec profusion dans des médaillons dont la forme et la disposition varient à chaque miniature, et attestent, de la part de l'artiste, une pureté de goût irréprochable. Je ne crois pas que le xve siècle ait rien produit de plus admirable.

Le manuscrit de *la Bourgachardière* a été exécuté pour la ville de Rouen ; cela est déjà indubitable, mais nos registres nous en fournissent encore une preuve. J'y lis, à la date du mois de juillet 1457 :

« Mémoire que il a esté marchandé avec Louys de « Bavent, parcheminier, pour fournir plusieurs kayers « de parchemin de vellin, à huit feulles le kaier, pour « faire le livre de *la Boucachardière*, pour la ville, par « viij s. t. [12 fr.] chacun kaier.

« Item, le ij^e jour de juillet iiij^c lvij, par Messeigneurs, « marchandé fu chiez Raoulet Bellefosse, de escripre ledit

Digitized by Google

« livre de *la Boucachardière*, par xix s. iij d. t. [28 f. « 60 c.] chacun cayer, et pour le faire régler de roze [1]. »

Le manuscrit se compose de 53 cahiers, dont 51 cahiers et demi écrits. Ainsi, il a coûté pour le parchemin, 21 livres 4 sous [636 fr.], et pour la transcription, 29 livres 1 sou 4 deniers obole [1,471 fr. 60 c.]; total 70 livres 5 sous 4 deniers obole, soit : 2,107 francs 60 centimes.

N° 7.

« De Lyra super Psalmos. »

Nous n'avons pas besoin de voyager pour courir après ce manuscrit. Il n'a pas quitté la ville, et est passé, en 1818, avec deux autres, des Archives où il était resté, dans la Bibliothèque où nous le retrouvons sous la marque A-91.

Malheureusement, ce volume n'a rien de la splendeur de celui qui le précède. C'est un in-folio parvo, sur velin, à deux colonnes, du commencement du xve siècle, sans titre ni vignettes, et qui n'a pour tout ornement que des initiales fort médiocres. Sa reliûre, qui est ancienne, se compose d'une double couverture de peau mégissé à clous saillants. Il était enchaîné.

Le titre *De Lyra super Psalmos*, est de la façon du scribe qui a transcrit l'inventaire de 1647. Il s'était bien gardé de le lire, et j'en ai fait autant. Mais M. A. Pottier [2], qui l'a lu, a reconnu que Nicolas de Lyre était tout-à-fait étranger à ces commentaires, qui sont ceux de Pierre Lom-

[1] Reg. des Délib., 129 r.

[2] Je ne puis passer sous silence le précieux concours que m'a prêté mon ami M. A. Pottier. Je n'ai qu'un mot à dire, c'est que je n'aurais jamais eu la témérité d'entreprendre un travail qu'il eût si bien fait lui-même, s'il ne m'avait pas été permis d'offrir à mes lecteurs ses encouragements pour excuse et ses conseils pour garantie.

Digitized by Google

bard. Question profondément indifférente d'ailleurs : que les commentaires soient de Pierre Lombard ou de Nicolas de Lyre, nous n'en avons pas moins là un manuscrit fort insignifiant, et c'est à cela, sans doute, que nous devons de l'avoir conservé.

N° 8.

« L'Histoire romaine, de Suétone, en françois. »

L'inventaire de 1647 attribue cette *Histoire romaine* à Suétone ; la liste des livres donnés à Colbert (n° 6) lui assigne pour auteur Salluste ; ils ont tous deux raison, et, si quelqu'un la mettait sur le compte de Lucain, il aurait raison encore. En effet, le véritable titre de ce manuscrit est : *Histoire de César, d'après Lucain, Salluste et Suétone*[1].

Description : Un volume in-folio maximo, sur vélin, à deux colonnes, écriture du commencement du XIVe siècle, reliûre de maroquin rouge, aux armes royales. Bibliothèque royale, n° 6,918-2-2, fonds Colbert, ancien n° 301.

Ici, je n'ai rien de mieux à faire que de laisser parler M. Paulin Paris : c'est, pour mes lecteurs, une bonne fortune qu'ils regretteront de ne pas voir se renouveler plus souvent :

« Ce bel exemplaire est un des plus anciens qui nous soient restés de la compilation anonyme des historiens de César. Les miniatures[2] en sont d'un style précieux, malgré leur grossièreté ; l'écriture en est excellente. Le volume a, d'ailleurs, cela de particulier qu'il est numéroté de la main de l'ancien copiste, en chiffres arabes, par pages

[1] Paulin Paris, II, 312.

[2] Il y en a quinze.

Digitized by Google

et non par feuillets. Je ne connois pas d'autre exemple aussi ancien de *pagination*. Le texte historique se compose de 665 pages. A la suite est une table fort étendue de toutes les matières. Elle embrasse plus de la quatrième partie de tout le volume, et les renvois aux numéros des pages attestent que ces numéros et le texte ont été exécutés en même temps.

« Dans la vignette de la première page, on trouve un écu de *France*, *bordé de gueule au lambel de quatre pendans* qui est d'Artois, *parti de France à la bordure de gueule*, qui est Valois. C'est l'écu de Jeanne de Valois, fille de Charles de France, comte de Valois, et arrière-petit-fils de saint Louis. Jeanne de Valois avoit épousé, en 1418, Robert, comte d'Artois, troisième du nom, mort en 1443. La bordure de sable qui charge accidentellement ici les armoiries de ce prince, peut nous faire croire que l'écu fut peint après sa mort. Mais, dans ce cas, la copie du manuscrit auroit été exécutée long-temps auparavant.

« Ce livre passa ensuite aux mains de Louis de Harcourt, d'abord évêque de Beziers, puis archevêque de Narbonne, puis patriarche de Jérusalem. C'est là ce que prouve la double mention suivante, écrite sur le verso de la seconde feuille de garde du commencement :

« Hic liber est reverendissimi in Christo patris et do-
« mini Ludovici de Haricuria, quondam Biterrensis epis-
« copi, mox Narbonnensis archipresulis, nunc autem
« patriarchæ Hierosolomitani, episcopi Bajocensis, nec
« non administratoris cenobii Beate Marie de Lira, Ebroi-
« censis diocesis.

« Ce livre fut donné à la ville de Rouen par mon dit
« seigneur le patriarche, en l'an mil iiiie lxxv, et baillé
« par les mains de sire Nicolas Poillevillain, lors rece-
« veur de ladite ꝟille [1]. »

[1] II, 312-313.

Digitized by Google

Je n'ai à ajouter à ces détails qu'une circonstance qui appartient à l'histoire intime de Rouen. C'est que Louis de Harcourt, en offrant ce don à notre ville, lui rendait une gracieuseté qu'il en avait reçue plusieurs années auparavant. Au moment où il fut appelé en même temps à l'évêché de Bayeux et au patriarchat de Jérusalem, les Échevins, à qui il avait rendu de nombreux services, lui présentèrent, le 24 février 1460, en le félicitant de ce double avènement, « une grande couppe double vermeil « dorée, pesant 10 marcs 6 onces [1]. »

N° 9.

« Un Missel. »

Je ne sais ce qu'est devenu ce manuscrit.

N° 10.

« La Conqueste de la Terre sainte par Godefroy « de Bouillon. »

Donné à Colbert (n° 8).—Les exemplaires de Guillaume de Tyr, de la Bibliothèque Colbert, n'offrent aucun signe auquel j'aie pu reconnaître celui de la ville.

N° 11.

« Histoire de France, depuis le commencement de « la monarchie jusqu'a Charles VI. »

L'*Histoire de France* dont nous nous occupons en ce moment, et qui n'est autre, sans aucun doute, que les

[1] *Episodes de l'Histoire de Rouen*, 50.

Digitized by Google

Chroniques de Saint-Denis, est comprise dans la liste des livres donnés à Colbert, sous le n° 9, et sous ce titre collectif : *Deux antiennes Histoires de France*; l'autre est l'*Histoire de France* de Froissard, que nous retrouvons au n° 13 de l'inventaire de 1647. Cet inventaire donne encore, au n° 17, une *autre Histoire de France* qui figure dans la liste sous le n° 10, et sous ce titre : *Histoire de Charles VI*, et qui est évidemment la continuation des *Chroniques de Saint-Denis*. Ainsi, la Bibliothèque des Échevins possédait : 1° les *Chroniques de Saint-Denis*; 2° la *Continuation d'après l'Anonyme*, ou peut-être l'*Anonyme* lui-même ; 3° la *Chronique de Froissard*.

Ces trois ouvrages ont été donnés à Colbert, et sont certainement à la Bibliothèque royale, mais j'ai pu m'assurer que les exemplaires ne portent aucune trace de leur provenance.

Ce petit article comprend ainsi les n°s 11, 13 et 17 de l'inventaire; et, pour les deux derniers, je n'aurai qu'à renvoyer à celui-ci.

N° 12.

« L'Étrif entre Vertu et Fortune. »

Le sort de ce manuscrit m'est tout-à-fait inconnu. Quoiqu'il ne soit pas sur la liste des livres donnés à Colbert, j'ai pensé qu'il pourrait cependant en avoir fait partie, et se trouver à la Bibliothèque royale, circonstance qui va se présenter tout à l'heure, à propos de l'un des plus beaux de ceux dont j'ai encore à parler. Mais, malgré la bienveillante assistance que m'a prêtée M. Paulin Paris, il m'a été impossible de reconnaître notre exemplaire parmi ceux qui ont été mis sous mes yeux.

Digitized by Google

N° 13.

« Histoire de France, de Froissard. »

Donné à Colbert.—Voir la notice n° 11.

N° 14.

« Étiques et Politiques, d'Aristote, en françois. »

Ce manuscrit est le premier sur lequel j'aie trouvé des documents dans nos archives. Le registre des Délibérations porte, à la date du 6 avril 1454 (n. s.) :

« Le livre d'*Iconomiques* en kaier escript en parchemin, « appartenant à la ville, obstant ce que il estoit de trop « petit volume, regard au volume auquel l'en le voulloit « joindre, et que la ville en a fait rescripre ung autre de « plus grant volume, a esté aujourd'hui vendu par les Con- « seillers dessusdits, à Robert Le Cornu, l'un desdits Con- « seillers, pour la somme de lx sols tournois [90 fr.] » [1]

La copie des *Économiques*, qu'avait commandée la ville, était achevée un an plus tard environ, car on lit, à la date du 31 août 1455 :

« Le derrain jour dudit mois d'aoust [1455], fu sembla- « blement ordonné, par mesdits Seigneurs, délivrer à Gillet « de Bollebec, pour la couverture du livre de *Étiques*, « *Politiques* et *Yconomiques*, vingt-cinq solz tournois « [37 fr. 50 c.] [2]. »

Je me hâte de dire que nous possédons encore ce beau manuscrit. Comment a-t-il échappé à l'examen du père

[1] Reg. des Délib., 6 avril 1453, 35 r.

[2] Reg. des Délib., 85 r.

Digitized by Google

Commire? Est-ce par hasard ou par ruse qu'il a été soustrait à ses regards? Je ne sais; mais ce qu'il y a de certain, c'est qu'il ne l'a pas vu, et la preuve, c'est que Claude Pellot ne l'a pas pris; et, lorsqu'on admire la richesse et l'élégance de ce splendide volume, on doit croire que la Bibliothèque Colbert elle-même n'en renfermait guère qui l'emportassent sur lui.

Quoi qu'il en soit, il a été sauvé. C'est un des trois qui furent remis, en 1818, à la Bibliothèque de Rouen, où il figure sous la marque I-1. Et certes, il mérite bien d'occuper le premier rang, non-seulement dans la section à laquelle il appartient, mais encore dans toutes les autres.

Ce volume in-folio maximo, sur vélin, à deux colonnes, est divisé en trois parties, d'écritures différentes, mais à peu près de la même époque (milieu du xve siècle).

Les *Éthiques* ne contiennent que la traduction de notre doyen Nicolas Oresme. Le commencement de chacun des neuf premiers livres est orné d'une superbe miniature occupant la moitié de la page, qu'entoure un riche encadrement.—La première page du 10e livre a été enlevée. — Initiales des chapitres à longues antennes marginales.

La première miniature représente deux tableaux. Dans l'un, Nicolas Oresme, à genoux, reçoit l'inspiration de Dieu qui apparaît dans le ciel. Le second montre le doyen de Rouen offrant son livre à Charles V.

Je ne décrirai pas les autres, dont les sujets sont tirés des livres en tête desquels elles sont placées. Ces importantes miniatures sont toutes de l'exécution la plus fine, et d'une miraculeuse conservation.

L'initiale du 8e chapitre porte les armes de France.

Les *Politiques*, d'une écriture autre, et beaucoup moins belle que celle des *Éthiques*, contiennent, sur l'une des deux colonnes, la traduction, et sur l'autre, des commen-

Digitized by Google

taires, qui marchent parallèlement avec elle. Cette partie n'a qu'une seule vignette en tête de la dédicace. C'est une présentation moitié moins grande et d'une autre main que les miniatures du premier ouvrage, mais extrêmement remarquable par sa finesse et sa fraîcheur. — Les premières pages des neuf livres, de la table et du glossaire, ont un riche encadrement et une grande initiale de couleur, sur fond d'or. — Les premières lettres des chapitres, d'or sur couleur, sont, ainsi que les précédentes, ornées d'antennes marginales. — Tout l'ouvrage est parsemé d'une innombrable quantité de signes paragraphiques, ou pattes de mouches, or sur couleur.

Les *Économiques*, que la ville a fait exécuter pour compléter l'ouvrage, ont été faites sur le modèle des *Éthiques*, et elles paraissent être de la même main. Elles ne contiennent aussi que la traduction, et se composent de 16 feuillets écrits, en deux cahiers.

Une belle miniature de la même dimension que celle des *Éthiques*, placée au commencement, représente un palais dans lequel un juge rend la justice, au milieu d'un groupe de six personnages. — Les armes de Rouen figurent dans l'encadrement de cette page.

Au second livre, on a laissé la place de la miniature qui n'a pas été commencée.

M. de Bastard pense que toutes les peintures de ce manuscrit ont été exécutées à Rouen.

La couverture de ce livre permet d'établir une comparaison entre la valeur des reliûres aux XVe et XIXe siècles, car il est encore revêtu de celle qui fut payée 25 sous [37 fr. 50 c.] à Gillet de Bollebec. On peut fort bien la voir par les déchirures de la peau mégissée dont elle a été enveloppée depuis. Les cinq clous saillants de cuivre, qui sont fixés sur chaque plat, portent, gravées, les armes de Rouen. — Ce manuscrit était enchaîné.

Digitized by Google

N° 15.

« Régime des Princes, par Me Alain Chartier. »

Titre absurde et incomplet. Ce manuscrit se compose : 1° d'Extraits traduits du livre *de Regimine principum*, d'Egidius Colonna ; 2° du livre *de Senectute*, et du dialogue *de Amicitia*, de Cicéron, traduits par Laurent de Premierfait ; 3° du *Quadriloge invectif*, du *Dialogus familiaris*, et du *Curial* d'Alain Chartier.

Donné à Colbert (n° 7.) — Coté à la Bibliothèque royale, n° 6,796-5, fonds Colbert, ancien n° 255.

Description : Un volume in-folio maximo, sur vélin, à deux colonnes ; la 3e partie en écriture du commencement du xve siècle, les deux premières plus modernes d'environ quarante ans [1], reliûre de maroquin rouge aux armes royales.

Régime des Princes : Vignette à trois compartiments : 1° Le cardinal Gilles de Rome, suivi de deux évêques et d'autres personnages, vient développer ses théories à deux princes, qui doivent être le roi Philippe-le-Bel et le prince Louis son fils [2], quoique rien, dans leur costume, ne

[1] Paulin Paris, I, 223-224.

[2] M. Paulin Paris (I, 223-226) pense que ces extraits pourraient bien avoir été faits sur une seconde édition, si je puis m'exprimer ainsi, de l'ouvrage de Gille de Rome. En effet, le *Régime des Princes* avait été d'abord dédié par l'auteur au prince *Philippe*, fils de Philippe-le-Hardi, et, dans notre exemplaire, le préambule parle de *très puissant seigneur monseigneur Louys, aisné fils de Philippe, par la grace de Dieu, roy des François*. M. Paulin Paris ajoute : « Au reste, je n'ai pas retrouvé ce deuxième texte latin, dont je suppose l'existence. » La variante du préambule ne serait-elle pas tout simplement une fantaisie du traducteur, qui aurait substitué le prince *Louis* au prince *Philippe* devenu Roi ? Quoi qu'il en soit, la vignette peut représenter indifféremment des princes quelconques, et peut-être l'artiste n'a-t-il pas eu d'autre intention.

Digitized by Google

puisse les faire reconnaître ; 2° le Commerce ; 3° l'Agriculture.

Traité de la Vieillesse : 1° En tête du *prologue*, belle vignette de présentation : le traducteur offre son livre au comte de Clermont. —Jolie initiale. Encadrement très élégant. 2° En tête du *préambule*, très belle miniature représentant *le noble philosophe et vaillant duc Caton*, en costume de docteur, fourré d'hermine, assis à un pupitre chargé de livres, et recevant Scipion et Lelius qui viennent le consulter.—Jolie initiale. Encadrement très élégant.

Dialogue de l'Amitié : Belle miniature à deux sujets : 1° Le Traducteur travaille dans son cabinet avec plusieurs personnages ; 2° il présente son livre au comte de Clermont.

La miniature qui se rapporte au premier chapitre du *Quadriloge invectif*, offre deux sujets :

« Devant un château aux fenêtres duquel sont appendues les bannières du roy et des princes du sang, l'*acteur* est assis dans une chaire ; *noblesse*, *clergie et chevalerie* disputent devant *France*, dont le manteau d'azur est couvert de fleurs de lis ; dans le second sujet, France soutient de son bras droit l'un des murs du château qui semble tomber en ruine, et que la négligence du *maître des œuvres* n'a pensé à restaurer « qu'à l'aide de quelques ap« puis de petits et foibles estayes que pour passer temps « et à la hâste, non pas à durer, on avoit çà et là assises, « quand la ruine sembloit greigneure, et le péril plus pro« chain. » A côté de *France*, sont les figures du peuple terrassé, de *chevalerie* indolemment appuyée sur sa hache, enfin, de *clergie* qui semble ne vouloir rien empêcher ni réprimer[1]. »

[1] Paulin Paris, I, 232.

Digitized by Google

Dialogus familiaris : Belle miniature : discussion des deux amis devant une nombreuse assemblée.

Curial : Belle miniature à trois compartiments remplis par trois scènes allégoriques formant une suite, tirées du commencement du *Dialogue*.

Malgré la différence des écritures, M. Paulin Paris [1] a jugé que les grandes lettres or et couleur et les encadrements qui ornent ce manuscrit, sont tous de la même époque, et ont été exécutés pour le duc de Bourbon.

Les armoiries de la ville de Rouen, placées au bas de l'encadrement de la première page, et qui attestent que ce manuscrit est le nôtre, n'infirment en rien cette opinion. La disposition de l'écusson indique assez qu'il a été ajouté après l'acquisition du manuscrit par la ville.

N° 16.

« Chroniques de Normandye. »

On lit dans le registre des Délibérations à la date du 28 décembre 1465 :

« Item, fu par l'ordonnance des Conseillers dessusdits, « baillé en prest à Monseigneur le duc de Normandie, les « *Croniques de Normandie*, et délivrées ès mains de « Jehan, Monseigneur de Harcourt, lequel les promist faire « rendre et rapporter devers ladicte ville, après ce que « mondit Seigneur les aura veues, et dedens brefz jours. »

En marge : « Rapportées et renvéiées de par mondit « Seigneur le duc [2]. »

On voit combien les Échevins tenaient à leur *Chronique*, puisqu'ils ne consentaient à la prêter, même au

[1] I, 224.
[2] Reg. des Délib., 28 décembre 1465, 242 r.

Digitized by Google

duc de Normandie, qu'à la condition qu'il la leur rendrait *dedens brefs jours*. Et ils avaient bien raison, car c'est, sans contredit, un des plus beaux manuscrits qu'on puisse voir. Mais les Échevins du XVIIe siècle n'avaient plus pour leurs livres la même vénération et le même amour que leurs devanciers, et, bien que la *Chronique de Normandie* soit omise sur la liste des livres donnés à Colbert, elle n'en est pas moins un de ceux qu'ils abandonnèrent au ministre.

Déjà sa présence à la Bibliothèque royale avait été signalée dans la préface des *Chroniques de Normandie*, publiées par M. Edouard Frère, en 1839[1]. Mais l'auteur, qui ne lui a consacré que dix lignes, ne se doutait pas qu'il eût fait partie d'une collection dont personne ne soupçonnait l'existence.

Ce livre n'est point au nombre de ceux dont M. Paulin Paris a parlé dans les six volumes de son ouvrage, qui ont paru, et c'est pour moi une vive satisfaction, je l'avoue, que d'être le premier a en donner la description.

La *Chronique de Normandie*, cotée n° 8,305 — 3—3, fonds Colbert, ancien n° 434, est un volume in-folio maximo, sur vélin, à deux colonnes, en belle écriture, du milieu du XVe siècle, reliûre de maroquin rouge aux armes royales. — 115 feuillets écrits et numérotés au bas des pages en chiffres modernes.

Cet admirable livre est orné de dix grandes miniatures de la plus belle exécution et d'une conservation parfaite. En voici les sujets :

1. — Recto du folio 1. — Cette miniature est divisée en quatre compartiments. Le sujet du premier se rapporte au chapitre intitulé : Comme Robert le Diable fut engendré. On

[1] p. XXXVIII.

Digitized by Google

y voit le duc Aubert, près d'un lit, vers lequel il entraîne la duchesse Yde, dont la physionomie renversée et les yeux écarquillés expriment l'effroi, avec l'exagération naïve qui caractérise les peintures de cette époque. — Dans ce tableau et dans tous les suivants, les noms des personnages sont inscrits sur le fond de la vignette, en gothique d'or. — Dans le second compartiment, la duchesse Yde est couchée, et, auprès de son lit, Robert le Diable déchire d'une de ses mains le visage de sa nourrice qui le tient dans ses bras. C'est le chapitre intitulé : Cy parle des mauvaistiez de Robert. — La troisième scène, tirée du même chapitre, est celle où Robert tue son maître d'école. Le pédagogue est endormi dans sa chaire, et Robert lui coupe le cou le plus tranquillement du monde, devant quatre écoliers qui restent sur leur banc leurs livres à la main.—Enfin, le dernier compartiment nous montre Comme le duc Aubert fit chevalier Robert son fils. Le duc veut donner l'accolade à Robert, et celui-ci tire contre son père une épée plus grande que lui. — Cette page a un peu souffert.

2. — Recto du folio 5. — Nous sommes en Danemark, au moment où *le roy et les anciens* chassent les jeunes gens et les envoient en *étrange pays*, *conquerre terre et vivre*, *pour eulx soustenir*. Rubrique : Cy commencent les chroniques de Rou duc de Normandie. — Premier plan : les jeunes gens de Danemarche se présentent devant Sier cotteferrée, pour lui proposer une alliance. Auprès de lui sont ses deux fils Burin et Rou. — Second plan : les deux frères mettent en déroute les troupes du roi de Danemark, avec grande effusion de sang. — Troisième plan : Rou et Burin tombent dans l'embuscade que le Roi leur a dressée. Burin succombe sous les coups des soldats ; Rou se sauve vers la mer.

3. — Verso du folio 14. — Combat du *Pré de la Bataille*. A gauche, Rouen. Guillaume Longuespée en sort à la

Digitized by Google

tête de ses trois cents braves, dont deux portent des bannières aux armes de Normandie. Il met en déroute les révoltés du Cotentin. Le duc, couvert d'une armure complète, porte sur son écu les léopards de Normandie, qui se voient aussi sur le caparaçon de son cheval. Il se donne dans cette mêlée des coups d'épée dignes des plus beaux temps de la chevalerie. Le glaive et la lance perçent d'outre en outre les soldats bardés de fer, et les têtes volent bien loin des corps auxquels elles appartenaient. Mais ces accidents n'arrivent qu'aux révoltés.

La vue de Rouen, sans être exacte, n'est pas non plus une pure fantaisie du peintre. On reconnaît facilement, parmi les édifices, la tour du Beffroi. La position est parfaitement retracée; le combat se livre au bord de la Seine, dont l'œil suit au loin les détours. — Cette page est déchirée dans le bas.

4. — Recto du folio 19. — La scène se passe dans l'intérieur de Rouen. Benart[1] le Danoys remet le petit duc Richart au roy Loys. Derrière ce dernier, on voit Domont [de Centvilles] aux traits duquel le peintre pourrait bien avoir eu l'intention de donner une expression de bienveillance pour l'enfant qui va lui être confié. Du côté de Bernard se tiennent des guerriers normands, qui causent entr'eux et regardent la scène qui se passe sous leurs yeux, d'un air sournois et mécontent. Malheureusement, la vue de l'intérieur de Rouen ne nous dit rien. Le beffroi est encore le seul monument qu'il soit possible de reconnaître.

5. — Verso du folio 34. — Nous n'avons pas encore quitté Rouen. Une porte et une partie des murailles de la ville occupent la gauche. A droite, le duc Richart second revient à cheval de la chasse, avec Raoul comte d'Evreux, et une suite de seigneurs et de varlets. Puis, par un miracle d'ubi-

[1] L'inscription porte bien *Benart*, au lieu de *Bernart*.

Digitized by Google

quité que pouvait seule opérer l'ingénuité des dessinateurs du moyen-âge, on voit en même temps Guillaume, frère du duc, dans le lointain, s'échappant de la tour de Rouen, et, sur le premier plan, se jetant aux pieds de son frère, pour obtenir son pardon.

6. — Recto du folio 40. — Le duc Richart IIIIe fait le siége de Falopse avec force guerriers couverts d'armures. Plusieurs montent à l'assaut au moyen d'échelles dressées contre les murailles, et sont soutenus par des arbalétriers.

7. — Verso du folio 40. — Intérieur d'une église. Au fond, le prêtre est à l'offertoire; il présente la patène au valet d'un chevalier, qui dépose l'offrande de son maître dans le bassin que lui tend un des sous-diacres. Sur le devant, le duc Robert remet une grande quantité de pièces d'or à un de ses gens, pour la même destination. C'est une allusion à la libéralité de Robert-le-Magnifique envers les églises.

8. — Recto du folio 75. — L'artiste n'a rien trouvé dans le vie de Guillaume-le-Conquérant qui lui parût digne de son pinceau. Il passe dédaigneusement de son père à ses fils. — Deux compartiments : 1° le duc Robert [Courteheuse] débarque en Angleterre, avec une armée. On voit, le long du rivage, des navires chargés de soldats. Robert envoie un messager au roi, pour lui demander le trône qui lui appartient par droit d'aînesse. 2° L'envoyé remplit sa mission auprès de Guillaume le Roux, qui le reçoit fort mal.

9. — Recto du folio 80. — Couronnement de Henry fils Guillaume le Bastart, au milieu d'un nombreux concours de prélats, de seigneurs et de curieux.

10. — Verso du folio 90. — Entrevue de Loups roy de France et de Henri fils Maheut l'emperris, devant le légat du pape, qui, assisté de cinq évêques, négocie la paix entre les deux rois.

Tels sont les sujets de ces dix peintures, qui égalent, en

Digitized by Google

perfection et en fraîcheur, tout ce que le xve siècle nous a légué de plus magnifique et de plus parfait.

Les encadrements d'animaux, de fleurs et d'enroulements, portent les quatre écussons aux armes de Rouen, de Normandie, de France et du Dauphin, et attestent que ce superbe manuscrit a été exécuté pour la ville. Les initiales, or et couleur, sont enrichies d'élégantes antennes marginales; la première est aux armes de France.

Ce manuscrit est un des plus regrettables de ceux qui nous ont été pris[1].

Il m'a été impossible, dans le peu de jours que j'ai pu passer à la Bibliothèque royale, de collationner la *Chronique de Normandie*, sur l'imprimé de Le Talleur. M. Francisque Michel dit que « son texte n'est autre que celui des éditions gothiques. » Mais cette assertion n'est pas rigoureusement exacte ; dans les quelques parties que j'ai pu comparer, j'ai trouvé de nombreuses variantes. Voici, d'ailleurs, le commencement et la fin du manuscrit :

Première rubrique : Cy parle[2] du duc Aubert, premier duc de Normandie.

Commencement du texte : « Combien que les vrayes croniques racomptent que Rou fut le premier duc de Normandie, aucunes autres escriptures nous racomptent que ou temps du bon roy Pépin, le père de Charlemaine, il oult en Neustrie, qui, à présent, est appellée Normandie, ung duc qui avoit nom Aubert. »

Dernière rubrique : Comme Henry, filz du Roy Jehan, fut sacré et couronné Roy d'Angleterre.

[1] La Bibliothèque de Rouen possède un manuscrit de la *Chronique de Normandie*. Il est aussi du xve siècle, mais son exécution est fort ordinaire.

[2] M. Francisque Michel, qui cite cette rubrique dans sa préface, a écrit *Cy parole*, mais il y a dans le manuscrit *Cy parle*.

Digitized by Google

Fin du texte : « L'an ensuivant [1218], les chrestiens de toutes terres crestiennes s'esmeurent pour eulx croiser pour aller à Jherusalem, conquerre la sainte Terre. »

Les derniers feuillets, qui étaient restés en blanc, ont été couverts d'inscriptions. Comme elles sont contemporaines de la transcription du livre, j'en rapporterai quelques-unes qui ne paraîtront peut-être pas sans intérêt.

On lit, par exemple, au verso du folio 117, les vers suivants composés en l'honneur de notre ville :

Rothoma nobilis, urbs antiqua, potens, speciosa,
Gens Normanna sibi te preposuit dominari;
Imperialis honorificentia te super ornat;
Tu Rome similis, tam nomine quam probitate,
Rothoma, si mediam removes, et Roma vocaris.
Viribus acta tuis devicta Britannia servit;
Et tumor Anglicus et Scotus algidus et Galo sevus,
Munia, protensis manibus, tibi debita solvunt.
Sub duce Gaufredo cadit hostis et arma quiescunt,
Nominis ore sui Gaufredus gaudia fert dux;
Rothoma letaris, sub tanto principe felix.
Ex te progenitus, Normanno sanguine clarus,
Regnat Rogerus victor, sapiens, opulentus.
Tu Rogere potens, tu maxima gloria regum;
Subditur Ytalia et Siculus, tibi suditur Afer;
Grecia te timet et Syria, et te Persa veretur;
Ethiopes, Albi, Germania, Nigra, requirunt
Te dominante sibi, te protectore, tueri.
Vera fides et larga manus tibi septra dedere;
Tu dignum imperio solum dijudicat orbis.

Je n'ai trouvé ces vers nulle part, ce qui ne veut pas dire qu'ils soient inédits. Mais, s'il m'a été impossible d'en découvrir l'auteur, au moins m'est-il très facile de déterminer l'époque à laquelle ils ont été faits, à l'aide des circonstances qu'ils rappellent. Je laisse de côté le règne de Roger II, qui s'étend au-delà d'un demi-siècle; la pré-

Digitized by Google

sence, à Rouen, de l'impératrice Mathilde, constatée par ce vers : *Imperialis honorificentia te super ornat*, et le règne de Geoffroy Plantagenet, en Normandie, suffiront pour nous circonscrire dans un espace fort resserré. Mathilde vint se fixer à Rouen en 1147[1], Geoffroy Plantagenet est mort en 1151; c'est donc nécessairement pendant une de ces cinq années qu'a été composé cet éloge de la ville de Rouen. Peut-être ces vers se trouvaient-ils sur l'exemplaire de la *Chronique* qu'a copié le scribe du xve siècle.

Le recto du folio 118 est rempli par des chronogrammes en écritures du xve siècle, qui commencent à l'assassinat du duc d'Orléans [1407], et finissent à l'exécution du duc de Nemours [1476]. En voici plusieurs :

— « Pour savoir l'an que Monseigneur d'Orléans fut tué à Paris, prenés les lettres servans à faire nombre, du vers qui ensuit :

« Conteres braChIVM peCCatorIs[2] ».

— « L'an du siége de Rouen pareillement par les lettres des vers ensuivans :

« DeffeCtVs panIs et pIetas oCCIsIonIs
Erant In VILLa RothoMagensIs (*sic*)[3]. »

— « L'an de la reduccion de Normandie :

« QVant Ie fVs falt, sans dIférenCe,
AV RoY prVdent, aMI de DIeV,
On obaIssaIt partoVt en FranCe,
Fors à CaLès qVI est fort LIeV[4]. »

[1] *Recherches sur l'ancien Pont de Rouen*, par M. A. Deville, *Précis de l'Académie*, 1830, 172.

[2] 1407.

[3] 1418. —L'initiale du premier vers n'est pas comptée, le D n'était pas employé à cette époque comme lettre numérale.

[4] 1451. — L'Y du mot *Roy* est compté pour deux I.

Digitized by Google

— « Item, quand le duc de Bourgogne fut tué :
« CrVCIffge, CrVCIffge eVM [1]. »

N° 17.

« Autre Histoire de France. »

Donné à Colbert. — Voir la notice N° 11.

N° 18.

« Le Rustique Planteur. »

Le dernier des trois qui ont été remis à la Bibliothèque de Rouen, en 1818. Il est coté I-29. C'est un volume in-folio magno, sur vélin, à deux colonnes, écriture du xve siècle, reliûre ancienne garnie de clous, enchaîné. — 311 feuillets ; les quatre derniers manquent. — Belle miniature de présentation ; l'auteur offre son livre à Charles V. — Jolies initiales or et couleur.

Titre : « Ci commence le livre qui est appelé *Rustican*, « lequel parle des ruraulx prouffiz des champs, lequel « Pierre Des Crescens, bourgoys de Boulongne, com- « pila à l'onneur de Dieu tout puissant, et du très excellent « et très vaillant roy Charles-le-Quint de ce nom. »

Ce titre a cela de particulier, qu'il laisserait croire que le *Rustican* est un ouvrage original composé en français pour Charles V, tandis que ce n'est qu'une traduction. L'original est en latin, et a été écrit au xive siècle ; la traduction est de 1373.

Le titre de *Rustique Planteur*, en écriture contempo-

[1] 1419.

Digitized by Google

raine de celle du manuscrit, est collé sur une étiquette de parchemin, au haut du plat postérieur de la reliûre.

Le *Rustican* est un des premiers livres que l'imprimerie ait reproduits. Il y a une édition de l'original de 1471, et deux de la traduction de 1486 .

N° 19.

« La Coustume de Normandie, en latin. »

Ce manuscrit n'a pas été donné à Colbert, et cependant il n'appartient plus à notre Bibliothèque[2]. Comment en a-t-il été soustrait? C'est ce que l'on rechercherait inutilement. La négligence et le désordre qui présidèrent au déplacement que les Archives municipales ont subis en 1793 et 1804, avant leur installation définitive dans le local qu'elles occupent aujourd'hui, furent mis à profit par un bibliophile peu scrupuleux; voilà tout ce que l'on peut affirmer. C'est là un de ces larcins auxquels on n'attachait alors aucune importance, et dont on ne peut accuser que ceux qui l'ont laissé commettre.

Mais, si l'on a lieu de regretter que la *Coutume de Normandie* soit perdue pour notre ville, on doit se réjouir en même temps de ce qu'elle est tombée dans des mains dignes de la posséder. Après avoir couru mille dangers, ce manuscrit, livré au hasard des ventes publiques, a eu le bonheur d'écheoir à un amateur dont le goût et la libéralité font honneur à la ville de Rouen, et qui ne compte, à Paris même, que bien peu de rivaux. J'ai nommé

[1] Brunet, *Manuel du Libraire*, I, *verbo* Petrus de Crescentiis.

[2] La Bibliothèque de Rouen possède deux manuscrits de la *Coutume de Normandie*, l'un du XIIIe et l'autre du commencement du XIVe siècle.

Digitized by Google

M. Eugène Dutuit. C'est à lui qu'a été adjugée notre *Coutume* à la vente de M. Ferry, pour le prix de 500 francs.

On va voir, à la fin de sa description, à quel signe je l'ai reconnue.

Un volume in-folio parvo, sur vélin, à deux colonnes, deux écritures du commencement et de la fin du XIVe siècle. — 6 feuillets de calendrier, 2 feuillets de table, 1 feuillet blanc. — Vignette représentant un duc de Normandie qui donne le livre de la *Coutume* aux trois États de son duché. 18 feuillets numérotés, belle écriture du commencement du XIVe siècle. Lettres à antennes marginales et à filigranes. — 5 feuillets sans numéros, écriture de la fin du XIVe siècle, contenant le *Tractatus de arboribus Consanguinitatis*[1], avec deux vignettes à la bande tricolore[2]. — Reprise de la première écriture du folio 19 au folio 81. — Reprise de la seconde écriture pendant cinq feuillets, dont le premier seul est numeroté 82. — Total 91 feuillets, sans la table et le calendrier. — Un feuillet blanc, au verso duquel est transcrit, en écriture du XIVe siècle, un arrêt du Roi de 1212, sur la juridiction ecclésiastique.

Après le dernier feuillet, est une garde volante, sur laquelle on lit, en écriture du XVe siècle, cette inscription dont une partie a été enlevée par la décomposition et l'usure du parchemin :

« Ce livre Coustumier de Normandie est de lo.....
« de la ville et cité de Rouen. »

Il ne me paraît pas possible de remplir le vide que la déchirure a laissé, autrement que par ces mots : *l'ostel commun*, dont la longueur concorde parfaitement avec

[1] Il n'est pas le même que celui de la *Chronique* imprimée, de Le Talleur.

[2] On sait que la bande tricolore qui accompagne les miniatures dans les manuscrits du XIVe siècle, quelles qu'en soient l'origine et la signification, annonce toujours le règne de Charles V.

Digitized by Google

l'espace qui reste pour finir la première ligne. En effet, lors même que le commencement de l'*o* et la queue de l'*s* du mot *ostel* n'eussent pas échappé à la destruction, l'expression *de la ville et cité de Rouen*, ne permet aucun doute à cet égard. Cette formule s'applique exclusivement à une chose municipale. Il n'y avait pas d'autre établissement que l'Hôtel-de-Ville qui pût se dire *de la ville et cité de Rouen*. C'est là une désignation claire, précise, incontestable, et sur laquelle il serait puéril d'insister.

M. Eugène Dutuit n'a pas manqué d'entourer notre *Coutume* de tous les honneurs qui lui sont dus, et pour sa beauté et pour son origine. C'est à Beauzonnet seul qu'il a voulu confier le soin de la revêtir d'un costume en harmonie avec sa condition. Ce grand artiste l'a couverte d'un de ces maroquins, nobles et sévères, auxquels sa main habile sait donner tant d'élégance et de distinction; reliûre simple et riche à la fois, qui pouvait seule rendre ce manuscrit tout-à-fait digne de prendre place dans le splendide cabinet de M. Eugène Dutuit.

N° 20.

« Œuvres poétiques de J. Clopinel. »

Je n'ai sur ce manuscrit d'autre renseignement que son titre, et c'est bien peu de chose, puis qu'il ne donne pas même la connaissance positive de sa composition. Contenait-il le *Roman de la Rose*, ou seulement le recueil des poésies de Jean de Meung, ou l'un et l'autre? A quelle époque avait-il été transcrit? Quels étaient son format, sa disposition, ses ornements? D'où venait-il? Où est-il allé? Je n'ai de réponse à aucune de ces questions.

Digitized by Google

N° 21.

« Les Décrétalles, en papier. »

Ce manuscrit, le dernier de l'inventaire, est celui à propos duquel nous allons retrouver Jehan Marcel, que j'ai déjà fait connaître en parlant de la *Cité de Dieu*. C'est encore à la munificence de ce généreux citoyen que la ville de Rouen doit les *Décrétales*.

« Le mardi xij^e^ jour d'aoust l'an mil iiij^c^ lxvj.

« Fu donné et présenté de par sire Jehan Marcel, à pré-
« sent demourant à Paris, à la ville de Rouen, pour mettre
« avec les livres de ladite ville, ung livre de *Décretalles*,
« escript en françois, couvert de cuir vert, et aujourd'hui
« apporté et délivré par sire Jehan Le Roux, viconte de
« Rouen, auquel ledit Jehan Marcel l'avoit envoyé pour ce
« faire[1]. »

Tel est le document qui a formé ma conviction sur l'identité du manuscrit de *La Cité de Dieu*, donné par Jehan Marcel *à cest hostel*.

Le livre des *Décrétales* est resté dans les Archives municipales jusqu'en 1843; depuis lors, il fait partie de la Bibliothèque de Rouen, sous la marque E-50-(a). Seulement il a quitté son titre de *Décrétales*, pour celui de *Décrets de Gratien*, qui lui appartient, et son papier est devenu du parchemin vélin, de fort bonne qualité.

C'est un volume in-folio magno, sur deux colonnes, écriture du commencement du xive siècle. Les quatre premiers livres ont chacun une vignette grossière. Le commencement du cinquième livre manque. Les initiales de couleur et à filigranes, ne sont pas d'une meilleure exécution que les vignettes.

[1] Reg. des Délib., 251 v.

Digitized by Google

Ce manuscrit était d'une condition trop médiocre pour que le père Commire daignât s'y arrêter un moment.

Après l'*Explicit*, au verso du dernier feuillet, on lit trois inscriptions dont deux sont en partie effacées :

— « Cest livre est Gilet. . . . . De Choy, clerc. . . . . »

— « Depuis fu à . . . . . De Noiers, dame de Vendeuvre, qui le donat à Regnault Dangremont son nepveux à présent estudient en l'université de Dole.

« De Bois. . . . . antiennement dit Dangremont. »

— « Somme des feuillies ci dedens escrips, iiie et quatre. . . . . et me fu donnés à Jauzi, des hoirs Aceline La'Faée, de Jauzi, dont diex ait l'ame, le vendredi après la sension notre signeur, xj^e jour de may, l'an de grâce notre seigneur mil trois cens quarante et sept. »

Cette dernière inscription paraît être, comme la première, à peu près contemporaine du texte, et indique, à peu de chose près, la date de la transcription du manuscrit.

L'inscription intercalée, dont l'orthographe n'est pas faite pour donner une haute idée de l'éducation que l'on recevait à l'université de Dôle, est en mauvaise cursive de la fin du XIVe siècle.

Au bas de la même page on lit : « Stembre (sic) mil iiij^e lxj. » Au dessous sont des signes auxquels je n'ai pu découvrir aucun sens.

N° 22.

« La Destruction de Troyes. »

A ces vingt et un manuscrits inventoriés, il faut en ajouter un vingt-deuxième, dont la présence dans la Bibliothèque des Échevins ne m'a été révélée que par l'extrait suivant :

Digitized by Google

« L'an mil iiij^e lxij (1463), le mardi xvij^e jour de mars, « Rémon Manessier, naguère aiant le gouvernement et « recepte du grenier à sel de Rouen, pour maistre Jehan « Thierry, grenetier illec, lequel devoit encore la somme « de xxxj l. ou environ, de reste à la ville, à cause de « l'aide que la ville prent sur le sel distribué audit lieu, « du temps que il a eu ledit gouvernement d'icellui gre- « nier, donna et présenta à Messeigneurs les Conseillers, « pour estre et demourer en l'Ostel Commun de ladicte « ville, avec les livres illec, ung livre nommé *la Destruc- « tion de Troyes*, non ystorié. Et par ce moien lesdits « Conseillers lui remistrent et donnèrent icellui reste « montant, comme dit est, ladicte somme de xxxj l. ou en- « viron (1,023 fr.)[1]. »

Ce livre est un de ceux dont je ne connais pas le sort. Son absence de l'inventaire de 1647 doit faire présumer que la ville ne l'avait déjà plus à cette époque. Au reste, comme il n'était point *ystorié*, il ne pouvait être d'une grande valeur. Nous n'aurions à regretter que le texte; mais, indépendamment de ce qu'il se trouve partout, je ne sais jusqu'à quel point cette perte serait à déplorer.

N° 23.

« Le Livre de Boëce, de Consolation. »

J'ajouterai encore cet article, quoiqu'il soit fort problématique. Voici la mention que j'ai trouvée dans les registres :

« Mémoire que ce jour d'hui, penultième jour de sep- « tembre (1568), jour et feste Sainct Michel, a esté presté

[1] Reg. des Délib., 209 r.

Digitized by Google

« à Monsieur l'advocat Bigot, *le livre de Bocace de Conso-*
« *lation*, appartenant à la ville de Rouen, qu'il a promis
« rendre à icelle touteffois et quantes [1]. »

Le greffier de la ville qui n'avait sans doute jamais entendu parler de *Boëce*, a pensé qu'il ne pouvait être question que de *Boccace*, dont il regardait probablement les *Cent Nouvelles*, comme la plus agréable et la plus efficace des consolations.

L'advocat Bigot est Laurent Bigot, sieur de Thibermesnil, premier avocat général du Roi au Parlement, de 1527 à 1570. Il garda, jusqu'à sa mort, ce livre qui ne fut rendu que le 22 août 1576, par Octavian Bigot, sieur d'Esteville, échevin, avec la *Coutume de Normandie*, et des sacs de procès qui lui avaient été remis par *la damoizelle veuve de feu monsieur l'advocat Bigot* :

« Plus, a représenté le sieur d'Esteville ung *Coustu-*
« *mier* latin, et un Boëce *de Consolation*, en françoys,
« mis pareillement au chartrier de ladite ville [2]. »

Rien, dans ces extraits, n'indique, comme on le voit, que ce Boëce fût manuscrit. Cependant, comme cela n'est pas impossible, j'ai cru devoir le placer ici pour mémoire.

Voilà quelle était la collection de manuscrits de la ville au XVIIe siècle [3]. Voyons si l'on peut trouver, dans le cata-

[1] Journal des Échevins, 17 r.

[2] Journ. des Éch., 421 v.

[3] On ne manquera pas de s'étonner de ce que le *Manuscrit des Fontaines* n'est pas compris dans cette liste. Peut-être ce beau livre était-il regardé comme un document administratif indépendant de la Bibliothèque; peut-être était-il déjà dans le petit chartrier où l'on transporta, en 1647, les autres manuscrits.

Digitized by Google

logue que je viens d'ébaucher, des données qui permettent d'établir ce qu'elle fut avant cette époque.

Je poserai d'abord un fait, dont l'exactitude est prouvée par les détails qui précèdent, avec une évidence qui m'épargne les frais d'une démonstration; c'est que les manuscrits dont on vient de lire l'énumération, constituaient le fonds de la Bibliothèque des Échevins de Rouen, dès le xve siècle. La ville n'a pas dû acheter un seul manuscrit après l'établissement de l'imprimerie à Rouen, vers 1480.

Si l'on veut resserrer les dates, on voit que cette bibliothèque existait déjà dans la première moitié du xve siècle. La plus ancienne des pièces que j'ai citées nous apprend que, en 1454, les Échevins possédaient l'*Aristote* de Nicolas Oresme, et qu'ils y attachaient un grand prix. L'attention qu'ils ont de faire exécuter les *Économiques* de la même dimension que les deux autres parties, pour former du tout un volume appareillé; le goût distingué dont ils font preuve, en donnant pour modèle, au copiste et à l'enlumineur, le plus beau des deux premiers ouvrages; la précaution qu'ils prennent de faire relier l'*Aristote*, ainsi complété, avec toute la solidité et toute l'élégance que comportait l'état de la reliûre au xve siècle, attestent de leur part une connaissance et une habitude des livres, desquelles on doit conclure que la création de leur Bibliothèque remontait à plusieurs années.

Le don de la *Cité de Dieu*, fait à la ville par Jehan Marcel, entre 1420 et 1449, nous rapproche du commencement du siècle. Ce citoyen n'aurait pas donné de livre à la ville, si elle n'en avait pas eu déjà.

Enfin, si nous abandonnons un moment les preuves positives pour discuter les preuves morales, peut-être remonterons-nous un peu plus haut encore. C'est de la *Coutume de Normandie* que je tirerai mes inductions.

Digitized by Google

L'effet le plus immédiat et le plus incontestable de l'institution de la Commune, fut de créer une troisième aristocratie, qui vint disputer aux deux autres sa part d'influence et de pouvoir. L'organisation communale de cette époque concentra les hautes fonctions municipales dans un nombre circonscrit de familles prépondérantes de la bourgeoisie, dont elles furent comme le patrimoine pendant plusieurs siècles. L'Hôtel-de-Ville devint le Louvre de cette nouvelle puissance : là, les Echevins conservèrent avec soin les titres qui constataient leurs droits et leurs franchises, et ces archives furent un commencement de Bibliothèque. Ayant à lutter surtout contre le clergé, ils sentirent bientôt la nécessité de se mettre à la hauteur de l'implacable adversaire contre lequel ils livrèrent un combat qui a duré six cents ans. Engagés dans une suite interminable de procès, comme propriétaires et comme corps politique, leur premier besoin fut d'étudier les lois qui devaient leur fournir des armes, le plus souvent pour se défendre, quelquefois pour attaquer. Le premier livre qu'ils eurent fut un livre de jurisprudence. Or, quel code pouvaient rechercher des plaideurs normands, si ce n'est la *Coutume de Normandie?*

L'exemplaire de M. E. Dutuit est du commencement du XIVe siècle, et je pourrais supposer, sans invraisemblance, que la ville en devint propriétaire après sa transcription, ou au moins que ce fut elle qui la fit compléter et terminer, après l'avoir acquise, à la fin du même siècle.

Mais je m'en tiendrai rigoureusement à mes documents officiels, et je placerai l'origine de la Bibliothèque des Échevins de Rouen dans le premier quart du XVe siècle, sans préjudice des preuves à venir qui pourraient faire reculer cette date.

L'extension qui fut donnée peu à peu à cette collection, n'a pas besoin d'être expliquée. Les bourgeois les plus ri-

Digitized by Google

ches de Rouen en devinrent bientôt les plus instruits. Ces Conseillers qui passaient une grande partie de leur temps dans la maison commune, trouvèrent commode d'y rassembler, aux dépens de la ville, des livres que chacun d'eux n'aurait pu se procurer qu'à grands frais[1], et de changer la salle des séances en salon de lecture, comme ils la changeaient souvent en salle à manger[2]. La Science, la Littérature et l'Histoire prirent place à côté de la Jurisprudence, et, autour de la *Coutume de Normandie*, vint se grouper une Bibliothèque tout entière.

Cette qualification appliquée à un aussi petit nombre de livres, paraîtra sans doute ambitieuse. On pensera qu'une collection de vingt-deux ou vingt-trois manuscrits, en supposant que la ville n'en ait pas eu d'autres, ne mérite pas le nom de Bibliothèque. Mais, si l'on veut jeter un coup d'œil sur sa composition, on reconnaîtra que les vingt-deux manuscrits des Échevins (je ne compte pas le Boëce) formaient en effet, pour le temps, une bibliothèque aussi variée par le choix des livres, que splendide par leur exécution. Toutes les branches de la littérature et de la science s'y trouvent représentées, excepté les sciences naturelles, qui, alors, n'étaient représentées nulle part :

La Théologie, par *la Bible*, un *Missel*, *la Cité de Dieu*, chef-d'œuvre du plus éloquent des Pères de l'Église, et les *Commentaires sur les Psaumes*, de Pierre Lombard, qui mérita le surnom de *Maître des Sentences*[3] ;

[1] Il y en avait cependant quelques-uns qui étaient assez amateurs pour former des collections particulières, puisque le conseiller Robert Le Cornu se rendit acquéreur des *Économiques*, d'Aristote, (p. 152.)

[2] *Épisodes de l'Histoire de Rouen*, 61 et suiv.

[3] Un extrait cité par Casimir Oudin, d'après Labbe (*Commentaria de Scriptoribus ecclesiasticis*, II, col. 1,219), pourra donner une idée de la haute considération dont jouissait Pierre Lombard :

Digitized by Google

La Philosophie, par l'indispensable *Aristote*, escorté de son fidèle traducteur, Nicolas Oresme, doyen du chapitre de Rouen[1], et par le *Traité de la vieillesse* et le *Dialogue de l'Amitié*, de Cicéron;

L'Économie politique, par le *Régime des Princes*, et les œuvres du célèbre Alain Chartier;

La Jurisprudence, par la *Coutume de Normandie*, livre par excellence des Normands, et les *Décrets de Gratien*, recueil complet du droit canonique;

« Quanquam Petrus noster suos nœvos habere dicatur, rectè tamen Stancarus, libro *De Trinitate*, dixit unum Lombardum pluris facere quam centum *Lutheros*, ducentos *Melanchtones*, trecentos *Bullingeros*, quadrigentos *Petros Martyres* et quingentos *Calvinos*. » Qui s'occupe aujourd'hui de Pierre Lombard!

[1] M. Lacabane, avec cet aimable empressement qui fait de lui la providence de tous les étrangers qui ont à travailler sur les manuscrits de la Bibliothèque royale, m'a fait cadeau d'une pièce inédite, qui révèle les rapports qui ont existé entre Charles V et Nicolas Oresme, à propos de la traduction d'*Aristote*. Je me garderai bien de laisser échapper cette occasion de la publier.

« Charles par la grâce de Dieu Roy de France à nos amés et « féaulx les gens de nos Comptes à Paris, salut et dilection. Nous vou- « lons et vous mandons que la somme de deux cens frans d'or, les « quieux nous avons eu et receus comptant en nos mains, de nos « amez et feaulx trésoriers à Paris, par la main Pierre de Landez, « changeur de nostre trésor, les quiex nous avons bailliez comptant « à nre bien aimé maistre Nicole Oresme, doyen de Rouen, sur la « painne ou salaire de nous translater deux livres lesquiex nous sont « très nécessaires, c'est assavoir : *Polithiquez* et *Yconomiquez*, « vous ycelle somme de ii^c franz allouez ès comptes dudit Pierre et « rabatez de sa recepte sanz en demander autre lettre de quictance « ou de recongnoissance ne déclaracion quelconque fors ces présen- « tez, tant seulement, car ainsi le voulons estre fait non obstant « mandemenz ou deffensez ne ordenances quelconquez à ce con- « trairez. Donné au boiz à Vincennez le darrain jour d'aoust l'an « m ccc lxx iiij et le xj^e de nostre regne.

« Par le Roy.

« *Signé*: J. Tabari. »

Original, parchemin, à la Bibliothèque royale, Titres scellés, *Verbo* Oresme, ann. 1374.)

Digitized by Google

L'Agriculture, par le *Rustican* ou *Rustique Planteur*, dont les préceptes ne sont pas tous à dédaigner, même de nos jours;

L'Histoire ancienne, par Suétone, Salluste, Lucain, Valère Maxime, et la *Chronique* de Jean de Courcy, seigneur de Bourgachard, si recherchée de son temps;

L'Histoire moderne, par la précieuse *Chronique de Normandie*, les *Grandes Chroniques* et l'*Anonyme de Saint-Denis*, Guillaume de Tyr et Froissard, ouvrages dont la valeur est aujourd'hui plus appréciée que jamais;

La Littérature, par le roman de la *Destruction de Troyes*, imitation du fameux livre de Guy de Colonne, par Boccace, qui fait encore nos délices, et par l'*Estrif entre Vertu et Fortune*, querelle qui a tant intéressé nos pères, et qui a été scandaleusement jugée de nos jours, mais non pas irrévocablement, je l'espère, en faveur de la dernière;

Enfin la Poésie, par les œuvres de l'un des poètes les plus goûtés du XIIIe siècle, Jean de Meung ou Clopinel, continuateur du *Roman de la Rose*.

On voit que c'était là une bibliothèque choisie avec autant de tact que de discernement; et nous savons déjà qu'elle était d'une condition magnifique, puisque, sur vingt-deux manuscrits, nous sommes certains qu'il y en avait au moins dix du plus grand format, et de la plus riche exécution.

Ces livres, placés dans le chartrier de la ville, et, plus tard, dans la salle même du Conseil, étaient enchaînés avec soin; tous ceux du moins que l'on retrouve couverts de leur ancienne reliûre, portent les traces de la chaîne.

Il me reste à parler des *Imprimés*, mais cette partie de mon travail sera fort courte.

A partir de l'invention de l'imprimerie, la Bibliothèque

Digitized by Google

des Échevins ne pourrait exciter d'intérêt qu'autant qu'elle serait remarquable par son ensemble, ou que son catalogue contiendrait quelques livres rares et curieux. L'inventaire de 1647 n'offre rien de semblable ; outre qu'il est incomplet, puis qu'il ne donne que les in-folio, aucun des vingt-huit imprimés qu'il mentionne n'est digne de fixer l'attention des bibliophiles. Aussi me bornerai-je à rapporter quelques particularités relatives à un petit nombre d'ouvrages.

Je citerai d'abord quatre pièces qui témoignent de la sollicitude avec laquelle, dans le premier quart du XVIIe siècle, les Échevins s'occupaient encore d'enrichir leur Bibliothèque.

« En may mil six cents deux, Théodore Reinsart, li-
« braire[1], a, suyvant qu'il avoit verballement promis à
« nobles hommes Octavian Bigot, sieur d'Esteville, Symon
« Le Pigny, s^r des Costés, Geuffroy Gavyon, Laurens Hallé,
« Pierre Donnest, Robert Digen, Conseillers Eschevins,
« lors de l'adjudication et bail à louage que lesdits sieurs
« luy feirent, d'une maison appartenant à ladicte ville,
« en may mil six cent ung, et oultre les autres livres spé-
« ciffiés en ladite adjudication et bail, et sans diminution
« du contenu en iceulx, présenté ce livre, lequel de l'or-
« donnance et commandement desdits Sieurs a esté cy mis
« et attaché avec les aultres.[2] »

« Le jeudy sixiesme jour de septembre mil six cens
« sept, au bureau tenu par tous Messieurs les six Conseil-

[1] Théodore Reinsart imprimait à Rouen en 1598.

[2] Cette inscription est tracée sur la garde d'un volume dépareillé des *Edits et Ordonnances des Roys de France*, de Fontanon, qui est demeuré aux Archives. C'est le n° 13 de l'inventaire de 1647.

Digitized by Google

« lers, Théodore Rinsard, locataire de la sixième et der-
« nière maison édiffiée le long du jardin de l'hostel com-
« mun de ladite ville [1], a présenté un livre intitulé *le*
« *Théâtre de l'Univers* [2], d'Abraham Ortelin, en françois,
« relié en veau rouge, réglé à filets d'or, ainsi qu'il est
« chargé par son bail, lequel livre a esté mis à la Biblio-
« thèque avec les autres livres, au moyen de quoy il en
« demeure deschargé [3]. »

« Le premier jour de septembre mil six cens sept, au
« bureau de Messieurs Gavyon, Puchot, Blondel [et] Deu-
« demare, Raphaël du Petit-Val [4], locataire d'une des pre-
« mières maisons édiffiées le long du jardin de l'Hostel
« commun de la Ville, a présenté une *Bible* en grosse
« lettre, en françois, reliée de vélin rouge, reiglée à
« filets d'or, comme il est obligé par son bail, laquelle
« *Bible* a été mise à la Bibliothèque, avec les autres livres,
« [n° 2 de l'inventaire], au moien de quoy il en demeure
« deschargé [5]. »

« Jean Osmont, libraire [6], a présenté l'*Histoire de Mons.*
« *de Thou*, en quatre volumes in-folio [n° 10 de l'inven-

[1] Le jardin de l'Hôtel-de-Ville était borné par la rue Massacre, la rue aux Juifs, la rue Thouret et l'Hôtel lui-même. Il s'agit probablement ici des maisons qui donnent sur la rue aux Juifs, et qui regardent le pignon de la salle des Pas-Perdus.

[2] N° 28 de l'inventaire, sous le titre de *Grand Atlas*.

[3] Reg. des Délib., 556 v.

[4] Imprimeur à Rouen de 1587 à 1614. Son imprimerie fut une des plus fécondes de notre ville. La *Bible* qu'il offrit aux Échevins sortait probablement de ses presses; il en avait imprimé au moins deux éditions avant 1607.

[5] Reg. des Délib., 556 r.

[6] Il imprimait à Rouen en 1600.

Digitized by Google

« taire], suivant qu'il y estoit obligé par son bail de sa « maison, dont il demeure déchargé[1]. »

On lit au n° 7 de l'inventaire de 1647 : « Autre *His-* « *toire de Normandie*, par les antiens auteurs, faict im- « primer par le sieur Duchesne. » C'était d'André Du- chesne lui-même que la ville tenait cet exemplaire.

« Du xxiiij^e jour d'avril m vj^c dix neuf, devant Messieurs « Le Vasseur, Du Mont, Ellyes, Gueroult et Dumanoir, « Conseillers Eschevins.

« Ledit sieur Le Vasseur a représenté à Messieurs ses « confrères, que Monsieur Sallet, advocat au Parlement, « était venu hier au matin au bureau, apporter une lettre « du sieur André Duchesne, tourangeau, adressante, à la « ville, avec un livre composé par ledit Duchesne, inti- « tullé : *Historiæ Normannorum Scriptores antiqui*, qu'il « donnoit à la ville ; lequel livre il disoit avoir eu charge « de Monseigneur le Garde des Sceaux de le présenter à « icelle, comme il en avoit baillé ung semblable aux autres « Compaignies souveraines de cette ville. De quoy il avoit « remercié ledit Sallet. Et lecture faicte de ladite lettre, « a esté arresté que ledit livre sera enchaisné et apposé « au pupiltre, avec les autres livres qui sont dans la « salle du Conseil ordinaire de ladite ville. Et Monsieur « Du Mont a esté nommé pour remercyer, plus particu- « lièrement ledit Sallet, de la part de la Compaignie, de « la part qu'il a prise[2]. »

« Du quatrième jour de may 1619, au bureau, présens : « Messieurs Le Vasseur, Du Mont, Ellyes, Gueroult et « Dumanoir, Conseillers Eschevins.

« La Compaignie deslibérant sur la présentacion faicte

[1] Reg. des Délib, 26 juin 1625, 475 v.

[2] Reg. des Délib., 59 r.

Digitized by Google

« à ce bureau le xxiiij^e avril, par Monsieur Sallet, ad-
« vocat au Parlement de Rouen, d'une lettre de Monsieur
« Duchesne, tourangeau, avec un livre par lui composé,
« et intitullé : *Historiæ Normannorum Scriptores anti-*
« *qui*, qu'il donnoit à la ville, et sur la rescompense qu'il
« lui convenoit faire, pour lui donner plus de moien
« d'achever et parfaire ledit œuvre, mesme que Messieurs
« des autres Compaignies souveraines, à qui ledit Du-
« chesne a faict don de pareil livre, luy font quelque pré-
« sent; a esté arresté qu'il seroit escript audit sieur Du-
« chesne, pour le remercyer de son livre et luy tesmoigner
« l'obligacion que la ville luy en a, et pour aucunement
« le recongnoistre de son travail, sera gratifié de la part de
« la ville, de la somme de deux cens livres [450 f.], laquelle
« somme et lettre seront mises ès mains dudit sieur Sallet,
« pour les faire tenir audit sieur Duchesne, ce que Monsieur
« Du Mont, notre confrère, a esté prié de faire[1]. »

En 1625, François de Harlay, archevêque de Rouen[2], offrit aux Échevins, un de ses ouvrages qui n'est pas dans l'inventaire :

« Dudit jour [17 avril 1625] devant tous messieurs les
« les Conseillers Eschevins, réservé Mons. Baudouyn.

« Monsieur Martin, chanoine de l'église cathédrale de
« Nostre Dame, et intendant de monseigneur l'Arche-
« vesque, a présenté à la ville, de la part de mondit sei-
« gneur Archevesque, un livre par luy composé, intitulé:
« *Francisci Archiepiscopi Rothomagensis, Normanniæ*
« *primatis, apologia Evangelii pro Catholicis, ad Ja-*
« *cobum, majoris Britanniæ regem;* sur quoy ledit sieur
« Martin ayant esté remercié de la peine qu'il avoit prise

[1] Reg. des Délib., 60 v.
[2] De 1614 à 1651.

Digitized by Google

« de venir trouver la Compagnie pour ce subject, de la « part dudit seigneur Archevesque, il a esté résolu que « ledit livre seroit mis dans la Bibliothèque de la ville « pour y estre gardé, et qu'il en seroit fait mention aux « registres de la ville, mesme que mondit seigneur « l'Archevesque seroit remercié de la part de la ville « par Mrs de Malaunay et Colombel, les deux premiers « Eschevins, qui ont esté pour ce députés [1]. »

J'ai vainement cherché cet ouvrage dans les bibliographies ; il n'est point à la Bibliothèque de Rouen, il est inconnu à la Bibliothèque royale, et ne fait pas partie de l'inventaire de 1647.

Là se borneront mes observations sur les imprimés. A partir de la liste des livres donnés à Colbert, en 1682, les Archives gardent, sur la Bibliothèque des Échevins, un silence absolu, symptôme du déplorable abandon dans lequel cet établissement fut laissé.

[1] Reg. des Délib., 466 v.

Digitized by Google

Digitized by Google

Knode

Digitized by Google